

ÉDITION SPÉCIALE

de l'Union Démocratique du Centre • www.udc.ch • édition mars 2015



Préserver les emplois 15

Alléger les réglementations et prescriptions dans l'intérêt de la place économique Suisse.



Suisse – UE 9

Assurer notre autodétermination sans accord-cadre institutionnel avec l'UE.

Sous tutelle étrangère!



Initiative pour l'autodétermination 16

Signez dès aujourd'hui l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers»!



La Cour européenne des droits de l'homme: 47 juges étrangers de 47 Etats signataires doivent-ils avoir de plus en plus souvent le dernier mot dans notre pays et imposer leur volonté à nous Suisses et Suissesses?

Le droit suisse au lieu de juges étrangers

La liberté est un bien précieux. Elle occupe depuis toujours une place centrale en Suisse. Notre pays est né du désir irrésistible de liberté, d'indépendance et d'autodétermination de nos ancêtres. C'est sur ces valeurs que se fonde notre démocratie directe unique et ses droits fondamentaux. Les politiciens, fonctionnaires et professeurs remettent de plus en plus souvent en question le droit à l'autodétermination, en invoquant du droit international étranger. Or, l'UDC veut précisément garder cet atout. Pour que la Suisse reste la Suisse.

La liberté, l'indépendance et l'autodétermination nous ont assuré et nous assurent aujourd'hui encore la prospérité et des perspectives d'avenir. C'est sur elles que reposent la réussite économique, les investissements et l'emploi. L'UDC se bat pour les valeurs de la Suisse, pour la liberté, pour un appareil étatique léger, pour des espaces de liberté, pour la liberté d'entreprendre, pour une performance qui

paie, pour une classe moyenne forte et une AVS sûre.

Le centralisme, une redistribution excessive, l'Etat-tuteur et la perte croissante de notre influence sur notre propre droit doivent en revanche être combattus. L'UDC tient aux institutions de la Suisse, raison pour laquelle elle lutte contre une adhésion rampante à l'UE et contre la soumission à des ordres juridiques étrangers. Elle résiste

aux courants qui plaident pour que le droit international même non impératif prime notre droit suisse. Elle respecte les droits de l'homme, parce que la Suisse les protégeait déjà alors que les pays européens étaient en proie à la guerre et à l'arbitraire. L'UDC veut préserver l'ordre éprouvé qui va de soi pour la Suisse. La Constitution suisse doit être la source de droit suprême de la Suisse. Les décisions du peuple

doivent en tous les cas être respectées et il est exclu de les saper en se référant au droit international impératif. Nous ne voulons pas de juges étrangers modelant le droit suisse à distance, en opposition avec le peuple et les cantons et à la place du Parlement. Nous ne voulons pas être entraînés dans l'UE. L'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» contribue de manière importante à préserver notre autodétermination.

Commentaire



Rester libre!

Nous tenons à notre pouvoir d'autodétermination et à notre indépendance, à titre personnel comme en tant que citoyen suisse. Une vie libre permet de réaliser ses objectifs personnels et elle est source de contentement et de joies, pour nous-mêmes et ceux qui nous sont proches. Un Etat libre et indépendant apporte à ses citoyens sécurité et qualité de vie. L'indépendance et l'autodétermination ont permis à la Suisse de réussir. Notre pays a mieux surmonté les crises, jouit d'une plus forte prospérité, a moins de chômage et de pauvreté que les pays qui nous entourent. Nous devons cette enviable situation en grande partie au droit de participation du peuple, donc à la démocratie directe.

Suite page 2



Nadja Pieren, conseillère nationale, Berthoud (BE)

« La liberté et le droit d'autodétermination des citoyens et citoyennes sont le plus important. Nous avons donc besoin d'un Etat qui confie le plus de compétences possible aux individus, aux familles et aux communes. Un Etat qui donne aux gens un espace d'épanouissement plutôt que de les mettre sous tutelle, qui laisse aux citoyens l'argent qu'ils ont gagné par leur travail et leurs efforts et ne l'engloutisse pas dans des structures centralistes. »



Des juges étrangers statueront-ils bientôt sur la traditionnelle pierre d'Unspunnen???

Commentaire

Suite de la page 1

L'autodétermination et l'indépendance sont toutefois en péril. Les politiciens, les fonctionnaires et certains professeurs souhaitent restreindre les droits du peuple et ne plus mettre en œuvre les initiatives populaires qui ne leur plaisent pas. Ils invoquent pour ce faire de plus en plus souvent le droit international, qui est modelé sous l'influence de tribunaux et d'autorités hors de notre pays. Ainsi par exemple, la régulation indépendante de l'immigration, telle qu'elle a été décidée par le peuple et les cantons, ne sera pas possible. Il faudrait aussi renoncer au renvoi de criminels étrangers, décidé par votation populaire il y a plus de quatre ans. Les élites autoproclamées et la classe politique aimeraient aussi qu'à l'avenir, la Suisse reprenne de manière dynamique et à titre impératif le droit de l'Union européenne (UE). Et que la Cour de justice de l'Union européenne devienne le Tribunal suprême s'agissant de l'interprétation du droit dans des domaines importants tels que la place industrielle, l'immigration, la circulation ou l'énergie.

Certains souhaitent voir le peuple, les cantons et le Parlement fédéral avoir leur mot à dire dans de moins en moins de domaines politiques. L'UDC tient absolument au maintien de notre autodétermination et de notre indépendance. Dans notre intérêt à tous, pour que l'État fasse preuve de retenue, ne mette pas toujours davantage les citoyens sous tutelle et ne leur retire pas de plus en plus d'argent de la poche à travers les impôts et les taxes. L'UDC veut en outre que nous tous puissions à l'avenir aussi décider du droit sous lequel nous voulons vivre et de la voie à suivre pour notre pays. C'est pourquoi l'UDC a lancé l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» et place ses activités durant l'importante année électorale 2015 sous la devise «Rester libre!». Ce numéro spécial présente les faits et le contexte de ces projets.



Toni Brunner, conseiller national, président de l'UDC Suisse

Mise sous tutelle du pouvoir judiciaire

Dans la revue du Bernischer Juristenverein (numéro de jubilé 2014), le juge fédéral Prof. Dr. Hansjörg Seiler a étudié l'influence du droit européen et de la jurisprudence européenne sur les décisions des tribunaux suisses.

Cette étude mettait l'accent sur l'influence du droit étranger, non pas sur l'ordre juridique suisse, mais sur le pouvoir judiciaire suisse, c'est-à-dire les tribunaux. Le «droit européen» désigne d'une part le droit de l'Union européenne (UE) et d'autre part la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ainsi que la pratique de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) fondée sur celle-ci.

Interprétation UE-compatible

L'influence du droit européen se fait sentir de deux façons différentes. D'une part, la Suisse a conclu avec l'UE des accords internationaux qui lient les tribunaux suisses (notamment l'Accord de libre-échange de 1972, l'Accord sur les assurances de 1989 et les accords dits Bilatérales I et II de 1999 et 2004). D'autre part, la Suisse, sans y être tenue en vertu d'un accord international, a adopté par la voie de la reprise autonome de nombreuses lois s'appuyant sur les réglementations européennes. Ces lois sont ensuite souvent interprétées dans la jurisprudence de façon conforme au droit européen. Lorsqu'ils appliquent les lois, les tribunaux suisses s'alignent donc sur la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), parce que le législateur cherchait manifestement à créer une réglementation parallèle. C'est pourquoi, dans le doute, les tribunaux suisses interprètent le droit européen repris à titre autonome en conformité avec le droit européen. Le Tribunal fédéral a ainsi par exemple utilisé la réglementation ou la jurisprudence européennes comme élément d'interprétation dans un cas où il devait se prononcer sur la loi sur les voyages à forfait, pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres. Dans d'autres situations, le Tribunal fédéral fait également référence à la jurisprudence de la CJUE ou à des normes de droit européen qui ne sont pas applicables en Suisse, mais servent d'auxiliaires d'interprétation.



La pratique judiciaire de l'UE met le législateur et le constituant national sous tutelle, mais aussi de plus en plus le pouvoir judiciaire suisse, c.-à-d. les tribunaux suisses.

Influence marquée de la CEDH

L'influence de la CEDH sur la jurisprudence suisse est encore plus marquée. Bien que le peuple et les cantons n'aient pas pu voter sur la ratification de la CEDH et la reconnaissance de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), le Tribunal fédéral attribue à ces dispositions et décisions un poids supérieur à celui des lois fédérales. Selon la pratique des cours de droit public du Tribunal fédéral, les conventions relatives aux droits de l'homme (et donc entre autres la CEDH) ont préséance absolue sur les lois adoptées par l'Assemblée fédérale suisse. Même la pratique Schubert, selon laquelle une loi fédérale plus récente prime un traité plus ancien, si le législateur avait pleine conscience de la contradiction en adoptant la loi, ne s'applique pas

dans un tel cas. Le Tribunal fédéral suisse contrôle alors à chaque fois si la loi est conforme à la pratique de la CourEDH et décide comme celle-ci déciderait à Strasbourg. Cela pose avant tout problème parce que la CourEDH interprète la CEDH de manière dite dynamique ou évolutive, c.-à-d. qu'elle la comprend d'une manière totalement différente de l'intention initiale des États contractants. La CourEDH endosse ainsi le rôle de législateur et elle s'empare de la séparation des pouvoirs. Dans différents domaines (p.ex. en droit des étrangers), il est apparu de cette façon un ordre judiciaire parallèle, qui prétend à une primauté sur la loi, même sur la Constitution. Le législateur et auteur de la Constitution suisse, mais aussi le pouvoir judiciaire suisse sont ainsi pratiquement mis sous tutelle.



Regarde papa, le chapeau est sur la perche!



Roland Mesot, député et président de l'UDC Fribourg, Châtel-St-Denis (FR)

« La liste de signatures pour l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» est insérée dans ce numéro spécial. Signez-là dès maintenant et déposez-là dans la boîte aux lettres la plus proche. Merci.»

L'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» est formulée comme suit:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 5, al. 1 et 4

¹ Le droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat. La Constitution fédérale est la source suprême du droit de la Confédération suisse.

⁴ La Confédération et les cantons respectent le droit international. La Constitution fédérale est placée au-dessus du droit international et prime sur celui-ci, sous réserve des règles impératives du droit international.

Art. 56a Obligations de droit international

¹ La Confédération et les cantons ne contractent aucune obligation de droit international qui soit en conflit avec la Constitution fédérale.

² En cas de conflit d'obligations, ils veillent à ce que les obligations de droit international soient adaptées aux dispositions constitutionnelles, au besoin en dénonçant les traités internationaux concernés.

³ Les règles impératives du droit international sont réservées.

Art. 190 Droit applicable

Le Tribunal fédéral et les autres autorités sont tenus d'appliquer les lois fédérales et les traités internationaux dont l'arrêté d'approbation a été sujet ou soumis au référendum.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 5, al. 1 et 4 (Principes de l'activité de l'Etat régi par le droit), art. 56a (Obligations de droit international) et art. 190 (Droit applicable)

A compter de leur acceptation par le peuple et les cantons, les art. 5, al. 1 et 4, 56a et 190 s'appliquent à toutes les dispositions actuelles et futures de la Constitution fédérale et à toutes les obligations de droit international actuelles et futures de la Confédération et des cantons.

Impressum

NUMÉRO SPÉCIAL | ÉDITION SPÉCIALE est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage total: 4'126'796, Romandie: 1'014'418, Tessin: 193'173 | Edition et rédaction: UDC Suisse, secrétariat général | case postale 8252, 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | info@udc.ch | www.udc.ch | Conception et graphiques: GOAL AG für Werbung und Public Relations, 8600 Dübendorf | Crédit photo: iStockphoto, KEYSTONE AG, Council of Europe Credits, admin.ch, AZ, parlament.ch, Marc Hutter, Stahl Photography, Swisspanorama.ch, UDC Suisse | Caricatures: Martin Gohl | Imprimerie: DZZ Druckzentrum Zürich AG, Bubenbergstrasse 1, CH-8021 Zürich. Attention: ce journal n'est ni une publicité, ni une réclame, mais une information politique. Il peut donc aussi être distribué dans les boîtes aux lettres portant l'autocollant «stop publicité». Merci de votre compréhension.

Entretien avec Hans-Ueli Vogt, 45 ans, député UDC au Grand Conseil de Zurich et professeur de droit privé et économique à l'Université de Zurich

Renforcer l'autodétermination

La Constitution fédérale suisse a été approuvée par le peuple et les cantons qui forment le souverain. Or, par un développement sournois, mais parfaitement ciblé, le droit international a pris ces dernières années le pas sur la Constitution fédérale. Le Tribunal fédéral a confirmé en 2012 cette priorité du droit international. Des tribunaux étrangers et des organisations internationales peuvent désormais imposer leurs décisions en Suisse. Cette transformation de notre régime légal, qui ressemble fort à un coup d'Etat, doit absolument être inversée.

Edition spéciale: Monsieur Vogt, avec son initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)», l'UDC entend ancrer dans la Constitution fédérale la priorité de notre droit constitutionnel par rapport au droit étranger. C'est vous qui avez été chargé de développer ce concept. Quels en sont les objectifs ?

Hans-Ueli Vogt: La question est la suivante: qui décide de ce que doit être le droit suprême en Suisse? L'initiative répond clairement: les citoyennes et citoyens suisses ainsi que les cantons définissent le droit suprême applicable en Suisse. Le peuple et les cantons forment le souverain, donc le pouvoir législatif suprême. Ce principe nous a été fort utile. C'est sur cette base que s'est développé notre régime libéral, mais aussi notre Etat social, et non pas grâce à un quelconque rattachement à des organisations internationales ou tribunaux étrangers. Voilà pourquoi toutes les Suissesses et tous les Suisses qui sont pour l'autodétermination de leur pays devraient signer notre initiative, qu'ils soient politiquement de gauche ou de droite. Seul le droit international impératif demeure superposé à notre Constitution.

Edition spéciale: Comment définissez-vous la différence entre droit international et droit national ?

Hans-Ueli Vogt: On peut distinguer trois sources du droit international public. Premièrement, le droit international se compose des traités que les Etats concluent entre eux. Deuxièmement, le droit international est le droit des organisations, autorités et tribunaux internationaux. Troisièmement, il existe quelques principes légaux coutumiers qui font également partie du droit international. Le droit national, en revanche, a été créé par le pays qui l'applique.

Edition spéciale: Quels problèmes pose le droit international ?

Hans-Ueli Vogt: Les problèmes ne viennent pas des traités de droit international, mais ils ont pour origine l'influence croissante du droit décrété par des organisations, autorités et tribunaux internationaux comme l'ONU, l'OCDE, l'UE ou encore la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Les fonctionnaires et les juges de ces organisations, autorités et tribunaux internationaux créent de plus en plus de réglementations, de directives et de recommandations et ils prononcent une multitude de jugements. La majorité de ces fonctionnaires et juges ne sont pas élus par le peuple et n'ont pas à se soumettre à une réélection. Ils n'ont pas la responsabilité des charges financières qui résultent de leurs réglementations pour les Etats et finalement pour les ci-

toyens. On peut donc les qualifier à juste titre de «juges étrangers». Ils opèrent essentiellement dans leur propre monde, accélèrent la globalisation de la politique et du droit sans que leurs activités ne soient réellement contrôlées.

Edition spéciale: Que signifie ce développement pour la Suisse ?

Hans-Ueli Vogt: Si, comme on essaie de nous le faire admettre depuis quelque temps, tout le droit international, et non seulement sa partie impérative, est superposé à notre Constitution fédérale, cela signifie qu'une poignée de fonctionnaires et de juges d'organisations et de tribunaux internationaux ont plus de poids que cinq millions de Suissesses et de Suisses ayant le droit de vote. Ce développe-

« Si, comme on essaie de nous le faire admettre depuis quelque temps, tout le droit international, et non seulement sa partie impérative, est superposé à notre Constitution fédérale, cela signifie qu'une poignée de fonctionnaires et de juges d'organisations et de tribunaux internationaux ont plus de poids que cinq millions de Suissesses et de Suisses ayant le droit de vote. »

ment mine la démocratie directe, si bien que les droits de participation des citoyennes et des citoyens n'existeront plus que sur le papier. On peut certes encore voter, mais si les fonctionnaires et les juges d'organisations et de tribunaux internationaux décident autre chose, le résultat du vote ne vaut rien. La votation populaire est dégradée au niveau d'un simple sondage d'opinion. C'est à mon avis inacceptable. Voilà pourquoi il faut absolument placer la Constitution au-dessus du droit international non impératif.

Edition spéciale: Existe-t-il des exemples concrets de ce minage de la démocratie ?

Hans-Ueli Vogt: L'application déficiente de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels, que le peuple et les cantons ont approuvée, illustre ce constat. Dans son arrêt du 12 octobre 2012, le Tribunal fédéral a décidé que le Parlement devait suivre la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg en appliquant l'initiative pour le renvoi. Donc, cette initiative ne peut pas être appliquée fidèlement. Même le droit international non impératif a la priori-



Le dernier dimanche du mois d'avril de chaque année les citoyennes et les citoyens d'Appenzell Rhodes-Intérieures se réunissent à Appenzell pour la Landsgemeinde. Il ne faut pas que des tribunaux étrangers et des organisations internationales prennent le pouvoir en Suisse. Le droit défini par le peuple et les cantons doit primer le droit international.

té sur la Constitution fédérale. Les décisions des juges de Strasbourg ont donc plus de poids en Suisse que le résultat de la votation populaire du 28 novembre 2010. Résultat: la décision du peuple et des cantons n'est pas appliquée.

Edition spéciale: Qu'est ce qui changerait avec l'acceptation de l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» ?

Hans-Ueli Vogt: Il serait alors évident que les décisions du peuple et des cantons soient appliquées. En cas de contradiction entre la Constitution et le droit international non impératif, le traité international concerné devra être renégocié. Et si les négociations ne permettent pas d'éliminer la contradiction, le traité devra être résilié.

Edition spéciale: Quels problèmes identifiez-vous concernant ce rattachement institutionnel de la Suisse à l'UE? L'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» nous protège-t-elle contre ce rattachement ?

Hans-Ueli Vogt: C'est effectivement face à la menace d'un tel rattachement institutionnel de la Suisse à l'UE que cette initiative joue son rôle le plus important. Cet aspect a été complètement ignoré dans le débat suscité jusqu'ici par notre initiative. Le rattachement institutionnel à l'UE signifie que la Suisse devrait accepter automatiquement dans son propre droit tout le développement des accords bilaté-

raux imposé par l'UE – attention: ce développement est en fait une formule enjolivante pour dire modification – ou qu'elle y serait contrainte dans les faits. Ce rattachement aurait aussi pour conséquence que la Cour de justice UE de Luxembourg (CJUE) trancherait les litiges entre la Suisse et l'UE. Les modifications des traités voulues par l'UE et les jugements de la CJUE font également partie du droit international et auraient donc la priorité sur la Constitution fédérale. Résultat: l'UE et la CJUE seraient le nouveau souverain en Suisse, et non plus le peuple et les cantons. L'UE et la CJUE auraient en fait la compétence de modifier notre Constitution. La soumission de la Suisse non seulement à des juges

étrangers, mais aussi à un gouvernement étranger serait ainsi complète. L'adhésion insidieuse à l'UE serait un fait accompli, alors qu'on nous présente le rattachement institutionnel comme une «amélioration» et un «renouvellement» des relations bilatérales. Pour éviter d'en arriver là, il faut inscrire dans notre Constitution le principe que le droit constitutionnel prime le droit international non impératif. Voilà exactement l'objectif de l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers».

Hans-Ueli Vogt

Professeur et docteur en droit

- ▶ Professeur de droit économique à l'Université de Zurich
- ▶ Activité comme avocat à Zurich et à New York
- ▶ Député au Grand Conseil depuis 2011
- ▶ Né le 5.12.1969, a grandi dans l'Oberland zurichois
- ▶ Loisirs: marche à pied, lecture, visites de villes



Des valeurs durables



Rester libre

Lors de leur assemblée de fin février 2015, les délégués de l'UDC Suisse ont placé le nouveau programme politique 2015-2019 sous la devise «L'UDC – le parti de la Suisse». Énonçant des valeurs et des objectifs clairs et nets, ce programme couvre tout l'éventail des thématiques actuelles et futures qui sont autant de défis à relever par notre pays, de la politique d'asile à la religion, en passant par la politique à l'égard des étrangers, l'économie, la formation, les institutions sociales et le sport. Il met en évidence ce que l'UDC entend par son slogan électoral «rester libre» et comment cet objectif peut être atteint grâce à une politique conservatrice et libérale.



Les membres du parti décident! Avec quelque 750 délégués, les assemblées des délégués de l'UDC Suisse forment les plus grandes manifestations politiques.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Indépendance et autodétermination

L'UDC se bat pour la sauvegarde d'une Suisse indépendante et neutre. Le bradage de la souveraineté et de l'autodétermination par les élites politiques doit être stoppé. Il faut que cessent les efforts visant à intégrer insidieusement notre pays dans des organisations internationales comme l'UE. L'UDC s'engage, sur la base de la neutralité, pour une politique crédible de l'aide humanitaire et des bons offices.

Nos points forts:

- ▶ L'UDC combat l'adhésion insidieuse à l'UE
- ▶ L'UDC lance l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»
- ▶ L'UDC exige que l'attribution de l'aide publique au développement soit liée à la réadmission de requérants d'asile refusés



POLITIQUE À L'ÉGARD DES ÉTRANGERS

Limitier l'immigration

La Suisse a toujours employé de manière contrôlée de la main-d'œuvre étrangère et offert des perspectives professionnelles aux immigrants. Au cours de plusieurs votations, le peuple suisse a fait comprendre qu'il souhaitait une immigration contrôlée avec des règles claires valables pour tous, pour les nationaux comme pour les immigrants. Les personnes qui souhaitent vivre en Suisse doivent respecter le régime légal de ce pays, s'intégrer et assurer elles-mêmes leur subsistance.

Nos points forts:

- ▶ L'UDC exige l'application fidèle de l'initiative populaire «contre l'immigration de masse» que le souverain a approuvée (contingents et principe de la priorité des travailleurs résidents) dans le but de réduire sensiblement l'immigration
- ▶ L'UDC demande la réintroduction des contrôles frontaliers pour empêcher l'entrée d'immigrants clandestins



SÉCURITÉ

Punir les criminels au lieu de les chouchouter

La Suisse était autrefois un des pays les plus sûrs au monde. Une politique négligente, une application laxiste des lois en vigueur et l'ouverture des frontières avec l'adhésion à l'espace Schengen ont eu pour conséquence que la Suisse compte désormais parmi les pays d'Europe connaissant un taux de criminalité élevé. Cela ne peut pas continuer ainsi – ce développement dangereux doit être stoppé! Pour cela, les tribunaux doivent punir selon le droit et la loi et les jugements doivent être exécutés rigoureusement.



Nos points forts:

- ▶ L'UDC exige l'expulsion systématique des étrangers criminels
- ▶ L'UDC demande que les tribunaux accordent plus d'attention aux intérêts des victimes qu'à ceux des délinquants
- ▶ L'UDC veut une intervention ferme contre les touristes criminels

Notre programme pour une Suisse

RELIGIONS

S'engager pour nos valeurs

L'UDC s'engage pour la culture chrétienne et occidentale qui est à la base de notre identité et de notre cohésion. La liberté de religion et de conscience permet à tous les citoyens de penser, d'écrire et de parler librement et de pratiquer librement leur foi. Il faut bien faire comprendre que nos règles valent pour les membres de toutes les communautés religieuses et que toutes les personnes vivant en Suisse doivent s'y adapter. Le principe de l'égalité devant la loi vaut toujours et pour tous. Des dispenses de suivre des cours de natation, l'abandon de chants de Noël à l'école ou des désirs particuliers en matière d'ensevelissement sont donc inacceptables.

Nos points forts:

- ▶ L'UDC demande l'interdiction du port du voile intégral lors d'activités dans le service public tels que la santé publique, la police, aux guichets publics ou dans l'enseignement
- ▶ L'UDC exige l'application de l'initiative contre les minarets que le peuple a acceptée
- ▶ L'UDC refuse la reconnaissance de communautés religieuses non occidentales en tant que corporations de droit public, de même que la formation par l'Etat du clergé de ces communautés religieuses

FINANCES, IMPÔTS ET REDEVANCES

Plus pour la classe moyenne, moins pour l'Etat

L'Etat ne cesse de proliférer. Depuis 1990, les dépenses de la Confédération ont doublé. L'autorité politique n'ayant pas la volonté de contrôler l'explosion des dépenses, les impôts, les taxes et les redevances augmentant constamment et la classe moyenne est la première à passer à la caisse. Ce gaspillage d'argent à la charge des citoyennes et des citoyens doit cesser, car la prospérité du pays dépend avant tout d'une classe moyenne prête à faire des efforts.



PLACE ÉCONOMIQUE

Plus de liberté économique et moins de bureaucratie

L'UDC se bat pour une plus grande liberté entrepreneuriale, donc contre la multiplication des lois et des interdictions. Il faut mettre fin aux tendances de ces dernières années à réglementer de plus en plus le marché du travail, à renchérir l'énergie et les transports et à alourdir les contraintes bureaucratiques. Les nombreuses PME performantes, mais aussi les grandes sociétés domiciliées en Suisse méritent notre sollicitude. L'UDC défend la qualité suisse et se bat pour que l'économie bénéficie de conditions-cadres avantageuses pour assurer l'emploi en Suisse.

PROPRIÉTÉ

Contre l'expropriation, pour la sphère privée

La protection de la propriété privée est une condition essentielle d'un Etat démocratique et libéral. L'UDC se bat pour la libre disposition des biens matériels et idéels qui assurent la certitude que l'Etat ne cherche pas tout à contrôler. La défense de la sphère privée devient ainsi une condition absolument éviter qu'on en arrive en Suisse.



POLITIQUE D'ASILE

Stopper le chaos de l'asile

Conséquence du chaos qui règne dans le monde, la Suisse exerce sur les faux réfugiés une attraction qui a considérablement augmenté ces dernières années. Le nombre de requérants d'asile par habitant a augmenté de manière spectaculaire. L'UDC demande la réduction de l'asile et ses conséquences, soit l'explosion des problèmes dus au logement des requérants.

ARMÉE

Pour la sécurité du pays

La sécurité est une condition indispensable à la prospérité. Une armée de milice adaptée aux conditions actuelles est aussi en temps de crise. La guerre fait partie de la vie d'un pays nonobstant la politique prétendue.



les pour la Suisse



des pays. En photo, l'assemblée du 28 février 2015 à Nottwil (LU).

libre, indépendante et souveraine

Pour la protection

une des tâches les plus importantes d'un État pour que les citoyens puissent disposer de ce qu'ils ont acquis. La population doit avoir accès à son argent et partout à lui prendre son argent. C'est aussi de plus en plus importante. Il faut passer au «citoyen transparent».



Le secteur de l'asile et du fort pouvoir d'attraction des réfugiés, les demandes d'asile ont massivement augmenté. La Suisse fait partie des pays recevant le plus de réfugiés. L'UDC combat cette mauvaise politique coûteuse, la hausse de la criminalité et des étrangers.

et de ses habitants

La Suisse a la liberté, l'indépendance et la prospérité. Les besoins de la Suisse garantissent cette sécurité à quelques heures d'avion de notre continent pacifique de l'UE. Des attentats terroristes sont possibles partout. Nous voulons donc donner à l'armée les moyens nécessaires pour assurer la défense nationale – afin que le pays et ses habitants puissent vivre en sécurité et en liberté. L'UDC s'engage pour une armée de milice parfaitement formée et disposant d'un équipement moderne pour sauvegarder l'indépendance, la liberté et la neutralité de la Suisse.

SI JE VEUX
MIEUX
VIVRE POUR
MOI!

FORMATION

Système de formation axé sur la pratique au lieu de réformes à répétition

Un système éducatif performant est à la base du développement et de la prospérité de la Suisse. L'accent doit être mis sur le bien de l'enfant et sur le développement de sa personnalité. L'UDC soutient un système de formation de qualité, efficace et axé sur les performances et l'effort. L'école doit être systématiquement adaptée aux exigences réelles et former la tête, le cœur et les mains des jeunes. La qualité de l'enseignement dépend moins des moyens financiers engagés que des enseignants, de la force de leur personnalité et de leur aptitude et disposition à diriger les élèves. Le système de formation duale clairement orienté vers la pratique doit absolument être conservé et renforcé.

INSTITUTIONS SOCIALES

Consolider les institutions sociales – combattre les abus

La politique s'est jusqu'ici contentée de dissimuler avec l'argent des contribuables les problèmes structurels et le potentiel d'abus dans les institutions sociales. Il est d'autant plus urgent aujourd'hui de rétablir un équilibre raisonnable dans la solidarité entre les jeunes et les aînés, entre les personnes nécessiteuses et celles qui paient les primes et les impôts. L'UDC s'oppose à toute hausse des impôts et des redevances, y compris celle de la TVA, pour assainir les institutions sociales. L'aide sociale doit reposer sur les principes suivants: principe de milice avant la professionnalisation, réinsertion avant l'aide sociale, directives CSIAS sans caractère contraignant.

AGRICULTURE

Pour une production indigène

L'UDC s'engage pour une agriculture productrice qui approvisionne la population en denrées alimentaires saines, produites près des consommateurs. Les familles paysannes qui assurent ces prestations importantes au service de la communauté méritent un revenu raisonnable garantissant leur existence. La sécurité de planification et la force novatrice d'une agriculture fondée sur les principes de la gestion d'entreprise doivent être renforcées. Il faut à cet effet ramener à une mesure raisonnable une écologisation aujourd'hui outrancière. Une grande attention doit être accordée à la conservation des terres cultivables.



Sauvegarder les valeurs de la Suisse!

La Suisse doit son succès à une conception intelligente de l'État dont les piliers porteurs sont l'indépendance, la démocratie directe, la neutralité et le fédéralisme. Garants de la sécurité et de la liberté pour tous, ces piliers ont cependant commencé à vaciller ces dernières années. Un Conseil fédéral dominé par une majorité de centre gauche et un Parlement glissant à gauche ignorent de plus en plus souvent les décisions du peuple, mettent sous tutelle les citoyennes et les citoyens et cherchent à tirer un maximum d'argent des poches des contribuables. En même temps, cet État néglige son obligation de protéger la population contre une immigration indésirable, contre la criminalité et des juges étrangers. L'UDC est aujourd'hui le seul parti qui s'attaque à ces problèmes avec une politique clairement bourgeoise.

TRANSPORTS

Se déplacer librement sans obstacle chicanier

Une infrastructure de transport conforme aux besoins, bien aménagée et entretenue est essentielle à la prospérité du pays. Il ne faut plus désavantager la route par rapport au rail. Chaque mode de transport doit bénéficier des moyens financiers qu'il génère. La redistribution, les subventions croisées et les détournements de fonds par rapport à l'affectation première doivent cesser, tout comme les rampes organisées contre les automobilistes sous la forme d'augmentations constantes des impôts, des redevances et des amendes.



ENVIRONNEMENT

Un environnement intact pour nous et nos descendants

Un environnement sain est indispensable à la qualité de la vie. Par ses origines et traditions, l'UDC est fortement ancrée dans la nature. Il s'agit de préserver notre environnement en menant une politique globale axée sur la pratique, loin de tout fondamentalisme écologiste et interventionnisme de l'État. Dans ce domaine comme ailleurs, il faut faire preuve de sens de la mesure.

SPORT

Bon pour le corps et l'esprit

Le sport est synonyme de plaisir, de performances et de fair-play. Des activités sportives accroissent le bien-être physique et psychique tout en renforçant la volonté à l'effort. L'UDC soutient le sport de masse, le sport à l'école ainsi que le sport de la jeunesse et des handicapés. Elle s'engage en particulier en faveur des activités volontaires et bénévoles dans les sociétés sportives et pour le sport de compétition. Les conditions-cadres des sociétés sportives doivent être améliorées, par exemple grâce à un accès non bureaucratique et peu onéreux aux infrastructures publiques.

L'HOMME AU CŒUR DE L'ACTION

Responsabilité individuelle au lieu de mise sous tutelle

L'UDC approuve le droit de chaque être humain de rechercher du bonheur et de la satisfaction. Chacun doit cependant assumer la responsabilité de ses choix. Il n'est pas acceptable que l'État décide finalement de la réussite ou de l'échec des projets individuels de vie. La famille doit continuer de jouer son rôle de pilier porteur de la société. Elle a besoin pour cela de beaucoup de liberté et d'un minimum d'interventions de l'État.

Pour commander des exemplaires imprimés du nouveau programme de l'UDC, veuillez vous adresser à :
sg@udc.ch ou 031 300 58 58
(merci d'indiquer la langue souhaitée)

Des ordres de plus en plus absurdes !

Jusqu'ici, vous avez pu décider librement à chaque votation. Vous avez eu le droit d'être pour ou contre l'initiative anti-minarets? Vous avez pu dire oui ou non au renvoi des criminels étrangers. Vous avez pu vous dire favorable ou pas à l'internement à vie des criminels sexuels dangereux sans thérapie efficace. C'est votre droit. Mais pour combien de temps encore?



Yves Nidegger, conseiller national, Genève (GE)

Sur chaque objet soumis au vote des citoyens, il existe des arguments pour et des arguments contre. Chacun a le droit d'exprimer son point de vue quel qu'il soit. Mais des arguments contre le fait de voter, en démocratie, il n'y en a pas. Et pourtant, le droit à la démocratie directe, qui fait l'identité et la prospérité de la Suisse, est aujourd'hui en danger. Notre droit de décider nous-mêmes des questions impor-

tantes qui nous concernent nous est contesté d'en haut.

La démocratie directe comme frein aux dérives

C'est de nous citoyens et citoyennes qu'émanent les pouvoirs de l'État. Le droit à des votations populaires nous permet de faire entendre notre voix et d'aborder les questions qui comptent avec plus de nuances: les sujets soumis à votations populaires font l'objet de discussions à large échelle, parfois tendues, mais qui ont le mérite d'éclairer le sujet. Les votations populaires ont aussi le mérite de mettre au jour les divergences d'opinions entre les politiciens et leurs électeurs. Il n'est pas rare que les citoyens prennent des décisions différentes désavouant ceux qu'ils ont chargé de les représenter au Parlement. Et en cas de divergence entre les politiques et ceux qui les élisent, il est sain que ce soit le peuple qui ait le dernier mot.

Immixtions impensables de la CEDH

Instituée au départ pour préserver et

étendre la démocratie dans une Europe qui ne la connaissait guère (la Grèce, le Portugal et l'Espagne étaient encore des dictatures militaires, toute l'Europe centrale et Orientale des dictatures socialistes), la Cour européenne des droits de l'homme en est arrivée, par de curieuses évolutions jurisprudentielles, à se retourner contre la démocratie directe en Suisse! Les arrêts de la Cour sont allés de plus en plus loin, entamant la souveraineté populaire de la Suisse en statuant d'autorité dans des domaines qui n'étaient pas prévus du tout au moment de la signature. Les critiques sont nombreuses et pas seulement en Suisse: Angela Merkel et David Cameron ont attaqué de façon virulente les juges de la CEDH pour s'être donnés à eux-mêmes des compétences exorbitantes. Si certains arrêts restent corrects, la Cour a récemment condamné la norme antiraciste suisse que l'UDC a toujours qualifiée de «loi muselière», de nombreux autres arrêts atterrissent à mille lieues de tout bon sens. Certains sont commentés ci-dessous.

Les droits de l'homme, élément central de la Constitution suisse

La Suisse garantit déjà depuis longtemps dans sa Constitution les droits de l'homme et les droits fondamentaux. L'initiative pour l'autodétermination n'a rien d'une attaque contre ceux-ci, au contraire. Le but de l'initiative pour l'autodétermination est de protéger contre les juges suisses qui, contrairement aux juges de Strasbourg et du Luxembourg, sont familiers de la situation suisse et connaissent la valeur de notre ordre juridique démocratique.

On oublie vite que tous les droits de l'homme ancrés dans le droit international sont consacrés par la Constitution suisse sous la dénomination «droits fondamentaux» et qu'une partie d'entre eux est complétée dans les constitutions cantonales. La Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), conclue le 4 novembre 1950, et entrée en vigueur pour la Suisse le 28 novembre 1974, contient un catalogue de droits de l'homme et libertés fondamentales pouvant être invoqués par la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (CEDH), mais qui, s'agissant de leur contenu, ne vont pas plus loin que les droits fondamentaux de notre Constitution suisse, comme l'illustre le tableau suivant:

et des droits fondamentaux, il n'y a pas de droits sans devoirs. Chaque droit de l'homme ou droit fondamental est contrebalancé par des intérêts légitimes d'autres personnes ou de la société. Les victimes d'actes de violences ont ainsi elles aussi des droits fondamentaux, les auteurs ne sont pas les seuls à pouvoir s'en prévaloir. Certes, une expulsion du territoire peut porter atteinte au droit d'un délinquant à sa vie privée et familiale, mais la victime et la société ont aussi un droit fondamental au respect de l'intégrité physique et à une protection contre des actes délictueux futurs de l'auteur. Malheureusement, la protection des victimes et la sécurité de la population passent toujours plus souvent au second plan dans le débat sur les droits

Dans la nouvelle Constitution fédérale du 18 avril 1999, tous les droits fondamentaux sont énoncés expressément aux articles 7 - 34:

- Art. 7: Dignité humaine
- Art. 8: Egalité
- Art. 9: Protection contre l'arbitraire et protection de la bonne foi
- Art. 10: Droit à la vie et liberté personnelle
- Art. 11: Protection des enfants et des jeunes
- Art. 12: Droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse
- Art. 13: Protection de la sphère privée
- Art. 14: Droit au mariage et à la famille
- Art. 15: Liberté de conscience et de croyance
- Art. 16: Libertés d'opinion et d'information
- Art. 17: Liberté des médias
- Art. 18: Liberté de la langue
- Art. 19: Droit à un enseignement de base
- Art. 20: Liberté de la science
- Art. 21: Liberté de l'art
- Art. 22: Liberté de réunion
- Art. 23: Liberté d'association
- Art. 24: Liberté d'établissement
- Art. 25: Protection contre l'expulsion, l'extradition et le refoulement
- Art. 26: Garantie de la propriété
- Art. 27: Liberté économique
- Art. 28: Liberté syndicale
- Art. 29: Garanties générales de procédure
- Art. 29a: Garantie de l'accès au juge
- Art. 30: Garanties de procédure judiciaire
- Art. 31: Privation de liberté
- Art. 32: Procédure pénale
- Art. 33: Droit de pétition
- Art. 34: Droits politiques

Droits de l'homme et libertés fondamentales selon la CEDH:

- Art. 2: Droit à la vie
- Art. 3: Interdiction de la torture
- Art. 4: Interdiction de l'esclavage et du travail forcé
- Art. 5: Droit à la liberté et à la sûreté
- Art. 6: Droit à un procès équitable
- Art. 7: Pas de peine sans loi
- Art. 8: Droit au respect de la vie privée et familiale
- Art. 9: Liberté de pensée, de conscience et de religion
- Art. 10: Liberté d'expression
- Art. 11: Liberté de réunion et d'association
- Art. 12: Droit au mariage
- Art. 13: Droit à un recours effectif
- Art. 14: Interdiction de discrimination

L'initiative pour l'autodétermination renforce les droits de l'homme

La Suisse garantit les droits de l'homme indépendamment de l'adhésion à la CEDH, mais aussi aux traités des Nations-Unies (en particulier les Pactes I et II de l'ONU). Elle va même plus loin s'agissant du contenu. L'initiative pour l'autodétermination s'engage en faveur du respect des droits de l'homme et a confiance dans le fait que le système juridique suisse les respecte. On peine à percevoir pourquoi des juges étrangers protégeraient mieux les droits de l'homme que nos juges suprêmes. L'initiative pour l'autodétermination doit donc être comprise comme une preuve de confiance en notre système juridique.

Politisation outrancière des droits de l'homme

On ne saurait oublier dans ce contexte que les droits de l'homme et les droits fondamentaux peuvent être restreints. Tant la CEDH que notre Constitution fédérale le précise. En effet, même dans le domaine des droits de l'homme

fondamentaux. Il existe par exemple un droit à la liberté de religion, mais une religion peut être inconciliable avec nos valeurs et notre ordre juridique, qu'en est-il alors des droits de l'homme des autres personnes? Il existe à certaines conditions un droit fondamental à l'aide sociale. Mais qu'en est-il alors des droits des personnes qui, malgré les difficultés, se débrouillent elles-mêmes et qui doivent supporter par leurs impôts le poids financier de l'aide sociale? Ce sont là des questions délicates. Elles montrent que, même dans le domaine des droits de l'homme, on touche à des questions politiques, lesquelles doivent être tranchées par le Parlement, le peuple et les cantons, et non par un petit groupe de fonctionnaires, experts et juges étrangers, qui n'ont pas été élus démocratiquement et qui ne sont soumis à aucun contrôle ni n'assument aucune responsabilité.



Arrêts choquants de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg:

► Politique d'asile sapée (Tarakhel v. Switzerland, 29217/12)

La CEDH a statué le 14 novembre 2014 dans l'affaire T. que la Suisse n'avait pas le droit de renvoyer une famille afghane en Italie (du moins pas tant que l'Italie n'aurait pas donné à la Suisse des garanties que la famille serait hébergée dans de bonnes conditions en Italie), alors même que la famille avait déposé sa première demande d'asile en Italie et que l'Accord de Dublin prévoit précisément un tel renvoi dans le pays de premier asile. La décision a été rendue par la Grande Chambre à 17 juges.

► Criminels protégés contre le renvoi (Udeh c. Suisse, 12020/09)

Dans un arrêt du 16 avril 2013, la CEDH a dérivé du droit à la protection de la vie familiale (art. 8 CEDH) que la condamnation à une peine privative de liberté de plusieurs années et une dépendance des services sociaux ne constituaient pas un motif suffisant pour renvoyer un étranger ainsi séparé de ses enfants.

En 2001, le Nigérien est entré en Suisse sous une fausse identité et y a déposé une demande d'asile, refusée. Il a ensuite quitté la Suisse. En 2003, il est à nouveau entré sur le territoire, avec l'intention d'épouser une citoyenne suisse. Le couple a eu des jumeaux. Trois ans plus tard, U. a été arrêté en Allemagne, alors qu'il tentait d'importer de la cocaïne, et condamné à 42 mois de prison. Après avoir purgé sa peine, U. est revenu en Suisse auprès de sa famille. Le couple a divorcé. U. est resté en Suisse et a eu un troisième enfant en 2012. Sa nouvelle partenaire est Suissesse. Le Tribunal fédéral a refusé en 2009 l'octroi d'un permis d'établissement, compte tenu du comportement délinquant d'U. et de sa dépendance de l'aide sociale. Le 16 avril 2013, les juges de Strasbourg ont tranché par 5 voix contre 2 en faveur d'U. La Suisse a demandé à la Cour européenne un nouvel examen par sa Grande Chambre. Cette dernière a cependant refusé de statuer. L'arrêt est donc définitif. Les autorités suisses doivent payer 9'000 euros de dépens au demandeur.

► Prise en charge des frais de changement de sexe (affaire Schlumpf c. Suisse, 29002/06)

De l'avis de la CEDH, les droits de l'homme incluent le droit de se faire payer un changement de sexe par l'assurance de base obligatoire en Suisse (arrêt CEDH du 8 janvier 2009; violation de l'art. 8 CEDH, tranché à 5 voix contre 2).

► Un trafiquant de drogue peut rester en Suisse (ATF 139 I 16 ss)

X. (né en 1987) est originaire de Macédoine. Il est entré en Suisse en novembre 1994 dans le cadre d'un regroupement familial et il a obtenu par la suite un permis d'établissement. En juin 2010, il a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis pour violation qualifiée de la loi sur les stupéfiants. Le tribunal a retenu que l'homme avait, sans se trouver en situation de détresse, participé à un trafic de stupéfiants organisé, et en particulier à un projet de distribution d'un kilo d'héroïne. L'Office des migrations du canton de Thurgovie a retiré le permis d'établissement de X. et prononcé son renvoi. X. a recouru sans succès au niveau cantonal. Le Tribunal fédéral, influencé par la jurisprudence de la CEDH, a toutefois admis le recours en matière de droit public le 12 octobre 2012 et annulé la décision du Tribunal cantonal thurgovien du 14 septembre 2011, avec pour résultat que X. peut rester en Suisse.

Le Tribunal fédéral n'a tenu aucun compte du fait que le peuple suisse avait accepté l'initiative sur le renvoi le 28 novembre 2010.

Impact et conséquences de ces arrêts

- La Constitution fédérale ne peut être appliquée et interprétée que dans les limites imposées par le droit international.
- Le droit international, même non impératif, passe avant la Constitution fédérale et les lois fédérales.

Même le Tribunal fédéral a cédé la souveraineté juridique de la Suisse et transféré la responsabilité de l'ordre juridique suisse au droit international et aux tribunaux internationaux. Cette évolution porte une atteinte massive à l'exercice de la démocratie directe.

Une comparaison frappante:

État inefficace, économie florissante

La comparaison des faits et des chiffres du développement économique avec le gonflement de l'État ces quatre dernières années est particulièrement éloquente. L'État connaît une croissance irrégulière, c.-à-d. qu'il dépense plus, emploie plus de personnel et devient de plus en plus cher. Dans le même temps, l'économie d'exportation a réussi à augmenter le volume des exportations de +9%, sans personnel supplémentaire et avec une consommation énergétique stable. Tout cela alors que l'euro s'est déprécié de 12% par rapport au franc suisse entre 2010 et 2014. Cette performance économique et cette capacité d'innovation des entreprises en Suisse sont impressionnantes. Il est grand temps d'empoigner les problèmes de l'État, avec son inefficacité et ses privilèges.

Évolution des prix «Marchés libres»

L'évolution des prix sur les marchés dits libres, selon une comparaison entre la Suisse et l'Allemagne de 2010 à 2014, montre une image sans équivoque s'agissant de la capacité d'innovation de l'économie suisse. Alors que les produits des domaines de l'alimentaire et des cosmétiques sont dans

l'ensemble devenus 11% plus chers au cours des années 2010 à 2014, le coût de ces produits pour les consommateurs suisses a baissé de 2%. Ou pour prendre l'exemple de la voiture: une voiture neuve est devenue 16% moins chère en Suisse. Cela signifie que celui qui a acheté en 2010 une nouvelle voiture au prix de 30'000 francs ne devait payer que 25'200 francs pour la même

voiture en Suisse en 2014. En Allemagne, il aurait payé 30'300 francs en 2014. Bien entendu, il faut tenir compte de la baisse de l'euro de 12% par rapport au franc. L'augmentation réelle des salaires atteignait pendant cette période +4% en Suisse, contre +0% en Allemagne, avec un renchérissement de 7% et donc une augmentation nominale de 7%.

Évolution des prix «Marchés régulés»

La situation est toute autre sur les marchés dits régulés ou semi-étatiques. Les loyers ont ainsi respectivement augmenté de 6% et 4% en Allemagne et en Suisse entre 2010 et 2014. La plus forte augmentation sur cette période en Suisse était celle des primes d'assurance-maladie.

Une industrie d'exportation efficiente d'un côté, un État inefficace de l'autre

L'industrie d'exportation Suisse a accru son volume d'exportation réel de 9% entre 2010 et 2013. Elle y est parvenue sans engager de nouveaux collaborateurs ni utiliser davantage d'énergie. Cela montre que l'industrie d'exportation a pu améliorer sa compétitivité à travers une meilleure efficacité.

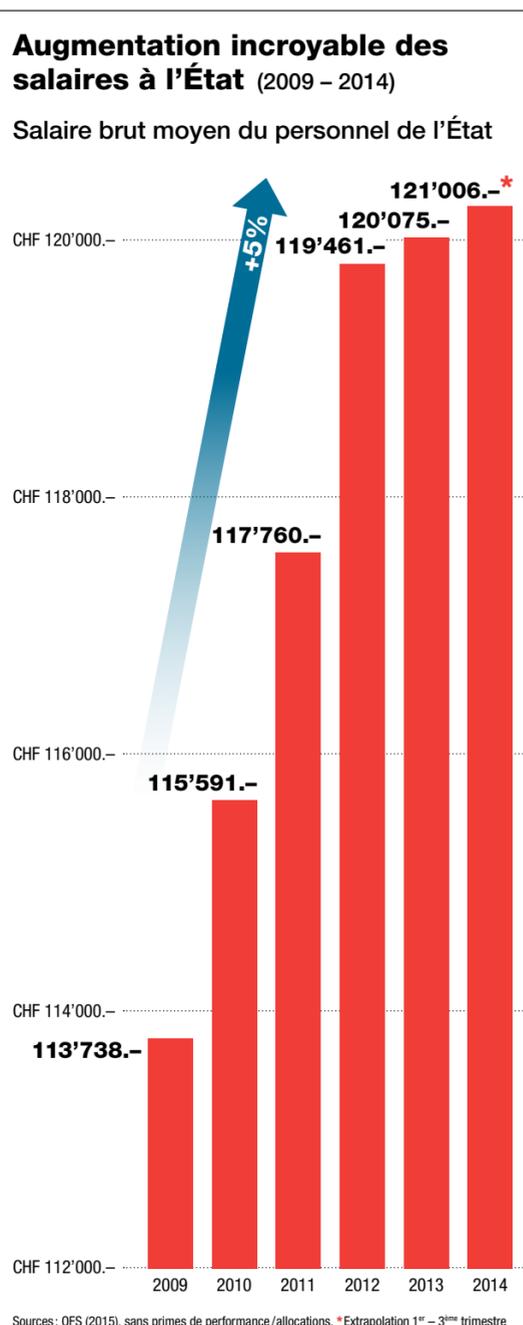
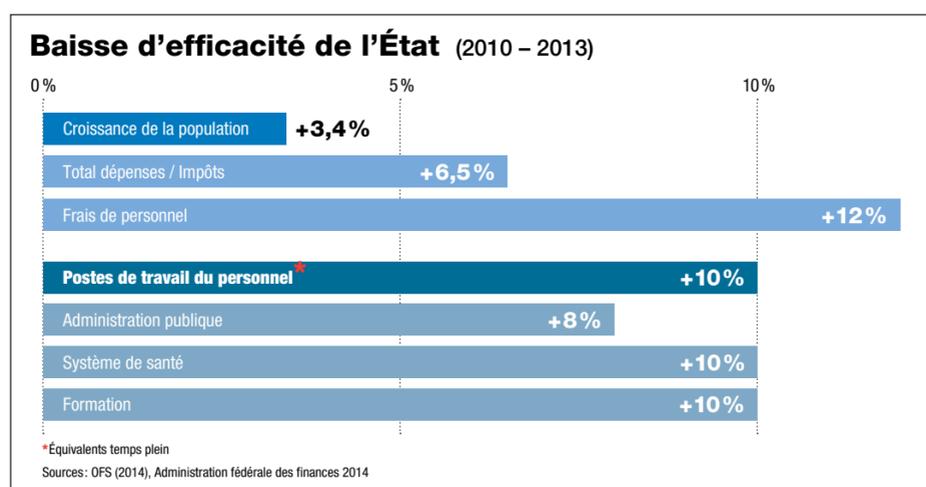
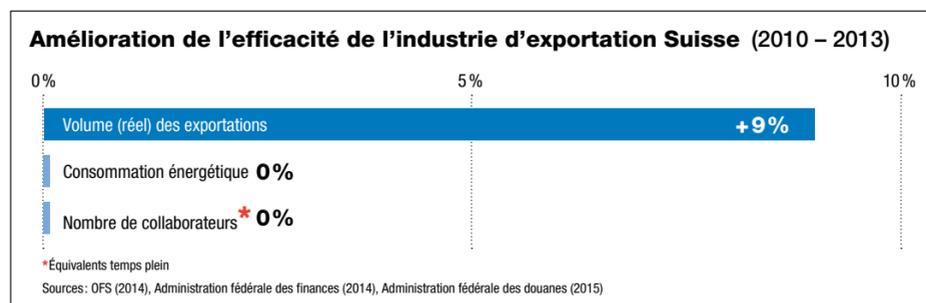
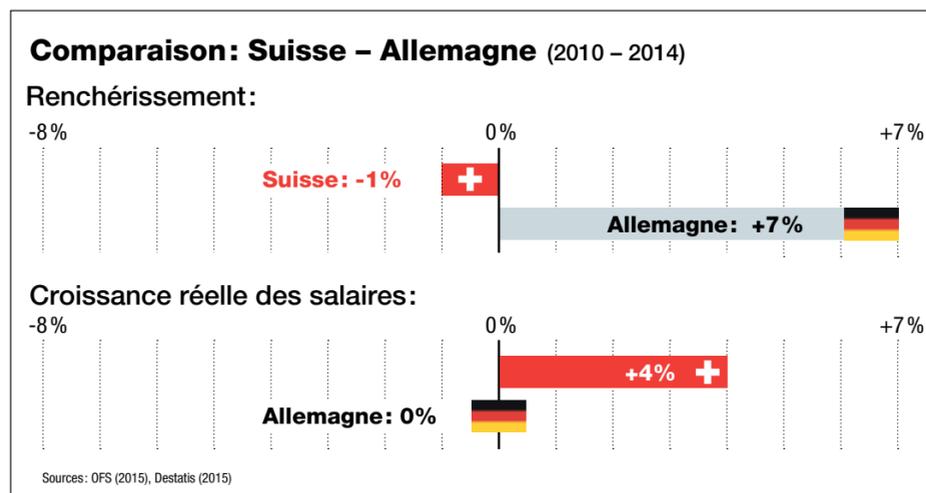
Les chiffres du budget étatique de la Suisse, qui ne cesse de gonfler, montrent une image bien différente. Le total des dépenses de l'État a augmenté de 6,5%, alors que la population n'a crû que de 3,4% dans l'intervalle. Les frais de personnel de l'État ont même augmenté de 12%

EUR / CHF	Suisse	Allemagne	-12% Δ
Alimentation/Cosmétiques	-2%	11%	-13%
Habillement	-13%	7%	-20%
Mobilier/Ménage	-6%	3%	-9%
Télécom (appareils)	-35%	-28%	-7%
Voyages à forfait	-11%	21%	-32%
Trafic aérien	-2%	23%	-25%
Voiture (neuve)	-16%	1%	-17%

Sources: OFS (2015), Destatis (2015)

EUR / CHF	Suisse	Allemagne	-12% Δ
Loyers	4%	6%	-2%
Primes d'assurance-maladie	13%	2%	11%
Billets de train	10%	11%	-1%
Télécom (Tarifs)	-4%	-8%	4%

Sources: OFS (2015), Destatis (2015)



Augmentation incroyable des salaires à l'État

Si l'on examine les chiffres de l'augmentation des salaires à la Confédération, on constate ce qui suit: le salaire brut moyen du personnel fédéral enregistre une augmentation de 5%. Ce chiffre ne tient pas compte des primes de performance et autres allocations. Or, dans l'ensemble de l'économie suisse, les salaires n'ont augmenté que de 3,4% entre 2009 et 2013 (les chiffres 2014 ne sont pas encore disponibles), contre +5,6% à l'État.

10% de dépenses supplémentaires à la Confédération

À une époque où la place industrielle suisse exécute un programme de réduction des coûts après l'autre, l'État introduit des réglementations supplémentaires et accroît ses dépenses de 10% entre 2010 et 2014. La planification financière actuelle prévoit une croissance ininterrompue. Cela ne peut continuer ainsi.

Conclusion

L'industrie d'exportation fleurit grâce à des gains d'efficacité. L'État en revanche devient de plus en plus inefficace, les charges de l'État échappent à tout contrôle. Que faire?

Les frais de l'État et les charges excessives liées au personnel de la Confédération doivent enfin être réduits. Qu'est-ce que cela signifie? Moins de fonctionnaires et moins de dépenses ont pour conséquence une diminution de la bureaucratie et de la surréglementation. Il convient donc de geler des projets de loi en cours afin de décharger l'économie, pour qu'elle devienne plus concurrentielle et que l'on puisse conserver des emplois en Suisse.

Consultation populaire

Vous avez la parole!

Les souhaits, les idées et les opinions des citoyennes et des citoyens de ce des pays sur les thèmes brûlants nous intéressent vivement. Nous vous demandons donc ce que l'UDC doit faire dans les domaines de la politique extérieure, de l'économie, en politique d'asile et en politique à l'égard des étrangers? Où devons-nous intervenir en priorité? Comment faut-il à votre avis s'attaquer à ces problèmes? Répondez aux questions ci-dessous. Faites-nous part de vos propres propositions ou participez à la consultation sur www.consultationpopulaire.ch jusqu'au 30 mai 2015 au plus tard. Nous analyserons vos réponses. Vous influencerez ainsi directement la politique fédérale et vous contribuerez à faire pression pour qu'il se passe enfin quelque chose!



J'approuve les mesures suivantes:

Merci de cocher les mesures que vous soutenez.

Pour une politique cohérente à l'égard des étrangers et concernant l'asile:



- Application fidèle de l'initiative populaire «contre l'immigration de masse» avec des contingents et la priorité donnée aux travailleurs résidents. Le Conseil fédéral doit à cet effet envisager la résiliation de l'accord de libre circulation des personnes.
- Les immigrants ne doivent bénéficier de prestations sociales qu'après avoir cotisé au moins deux ans. Faute de quoi le droit de séjour doit leur être retiré.
- Le regroupement familial des immigrants doit être limité au conjoint et aux enfants, il doit dépendre de l'indépendance financière de la famille.
- L'intégration est l'affaire des immigrants. L'Etat n'a pas à subventionner d'onerieuses mesures d'intégration selon le principe de l'arrosoir.
- L'initiative sur le renvoi des étrangers criminels doit être appliquée sans la clause de rigueur. Un étranger qui a commis un délit grave doit quitter la Suisse.
- Les criminels et assistés sociaux ne doivent pas être naturalisés.
- Les étrangers ne doivent pas recevoir le droit de vote et d'éligibilité.
- Les contrôles frontaliers systématiques doivent être réintroduits pour empêcher l'entrée d'immigrants clandestins.
- Ne pas reconnaître les communautés religieuses non occidentales comme corporations de droit public et ne pas former par l'Etat le clergé de ces communautés religieuses.

Economie suisse: sécuriser l'emploi et des impôts modérés pour tous



Il faut mettre en place un programme complet de «débureaucratisation». Les mesures suivantes sont prioritaires pour les nombreuses petites entreprises artisanales:

- Le Conseil fédéral doit retirer les réglementations annoncées pour les entreprises comme la police des salaires ou les quotas féminins dans les directions et les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse.
- Renoncer à tout nouvel impôt ou toute nouvelle redevance ou à l'augmentation des prélèvements fiscaux existants (par ex., l'essence et l'huile de chauffage, l'impôt médiatique, la TVA, la rétribution des injections d'électricité à prix coûtant, l'impôt énergétique, etc...).
- Alléger la réglementation de l'agriculture ainsi que des arts et métiers (statistique, bureaucratie, saisie insensée du temps de travail jusqu'au niveau des cadres).
- Simplifier l'administration des décomptes AVS, LPP, TVA pour les entreprises et les ménages privés (nurses, femmes de ménage, etc...).
- Abaisser le taux d'imposition des bénéfices des entreprises de 8,5 à 7%.
- Réduire les dépenses excessives du personnel de la Confédération qui provoquent des distorsions sur le marché (salaires trop élevés, congés de paternité, réglementation des vacances et des congés, prestations des caisses de pension, etc...).
- Renforcer le système de formation duale par un enseignement pratique et proche des exigences économiques, notamment dans le domaine des soins médicaux.

Pour la Suisse: non à l'adhésion insidieuse à l'UE



- La Suisse a jusqu'ici basé sa politique européenne sur les accords bilatéraux. Elle n'est pas membre de l'UE et elle ne doit pas le devenir.
- La Suisse ne doit pas conclure d'accord-cadre institutionnel avec l'UE, car elle devrait alors obligatoirement reprendre tout le développement du droit UE et les interprétations UE concernant les accords bilatéraux.
- La Suisse doit cesser de miner sa neutralité permanente et armée. Elle doit au contraire la renforcer par une armée de défense crédible.
- La Suisse doit chercher à entretenir des relations avec tous les pays du monde sur la base d'accords classiques de libre-échange au lieu de se fixer sur l'UE.
- La Suisse doit sauvegarder son autodétermination et son indépendance et défendre ses intérêts avec assurance face à l'UE.
- L'aide publique au développement doit être sensiblement réduite et la réadmission des requérants d'asile refusés doit être directement liée à cette aide dans les pays concernés.
- Le droit suisse doit passer avant le droit international et étranger. Donc, la Constitution fédérale approuvée par le peuple et les cantons prime les décisions de juges étrangers.

Ma proposition:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Expéditeur:

Nom / Prénom

Rue

NPA / Lieu

No de téléphone

E-Mail

Date / Signature

Merci de renvoyer le questionnaire complètement rempli à l'adresse suivante :
UDC Suisse, Secrétariat général, case postale 8252, 3001 Berne
info@consultationpopulaire.ch, www.consultationpopulaire.ch

Succès de la Suisse

Il est grand temps de mettre fin à cette manie régulatrice et de réduire progressivement l'empreinte laissée par l'Etat. Les interventions de l'Etat dans le marché doivent être réduites au strict minimum nécessaire. La subsidiarité et la priorité de la concurrence doivent redevenir des principes politiques clés.

Extrait de l'exposé de Rolf Dörig, président du conseil d'administration d'Adecco et de Swiss Life

« Nous autres chefs d'entreprise et managers, nous devons savoir que notre rayon d'action est certes mondial, mais que nous assumons également la responsabilité d'un contrat équilibré entre générations en Suisse.

Vous en tant qu'élus politiques, vous devez comprendre que vous avez aussi été élus au Parlement pour défendre des intérêts particuliers. Mais votre responsabilité d'un contrat équilibré entre générations consiste également à ne pas perdre de vue le grand ensemble.



Renforcement du système de formation duale: Automaticien de 4ème année lors du cablage d'une armoire de commande 400V pour un véhicule ferroviaire du trafic régional.

Permettez-moi de résumer cette symbiose des deux responsabilités en cinq points:

1. veillons ensemble à une immigration équitable, pilotée et contrôlée non seulement avec les pays UE, mais avec le monde entier. Nous pourrions ainsi faire venir la main-d'œuvre spécialisée dont l'économie a besoin.
2. concluons des accords de libre-échange avec le monde entier. Nous soutenons ainsi notre industrie d'exportation et nous créons de nouveaux emplois.

3. veillons au bon fonctionnement de notre système de formation duale. Il permet aux jeunes de trouver du travail.

4. sauvagardons la souplesse de notre marché du travail et les conditions-cadres avantageuses pour les entreprises. Nous maintenons ainsi le chômage à un bas niveau.

5. très important: combinons les politiques de la formation, du marché du travail et de la migration. Voilà la meilleure manière de garantir le contrat entre générations et le système social.

Si nous réussissons cela, le drapeau suisse revêtra une seconde symbolique: il ne s'agira plus seulement de la croix fédérale sur fond rouge, mais d'un « plus » pour notre pays.

Permettez-moi sur la base de ces cinq points de faire encore quelques remarques concernant la discussion actuelle sur la politique européenne. Dans cette thématique, l'opposition, des différents intérêts politiques – mais apparemment aussi des intérêts économiques et sociaux, est particulièrement virulente. Ou, en d'autres mots, les intérêts politiques ou économiques à court terme s'opposent à l'intérêt national à long terme. »



Rolf Dörig, président du conseil d'administration d'Adecco et de Swiss Life

Si nous avons la volonté de nous orienter en fonction de ces principes clés et de les appliquer, alors:

- une adhésion à l'UE ou un accord-cadre institutionnel avec l'UE sont hors de question;
- nous devons trouver une solution pour un pilotage de l'immigration conformément aux besoins de notre marché du travail et de nos institutions sociales;
- nous devons adapter plus rigoureusement notre système de formation duale aux qualifications nécessaires aujourd'hui et demain;
- nos entreprises doivent exploiter plus efficacement le potentiel de main-d'œuvre disponible en Suisse (qui englobe bien entendu les étrangers qui résident chez nous) et veiller au perfectionnement interne de la main-d'œuvre spécialisée (travailleurs d'un âge avancé, femmes, priorité des travailleurs résidents).

Libre, indépendante, ouverte sur le monde

« La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. » C'est ainsi que l'article 2 de la Constitution fédérale définit le but de la politique étrangère. Le Conseil fédéral et les membres de l'Assemblée fédérale (Parlement) s'engagent par serment ou promesse solennelle à le respecter. Cela vaut en particulier pour la politique étrangère de la Suisse vis-à-vis de l'UE.



Guy Parmelin, conseiller national, Bursin (VD)

La Constitution oblige expressément le Conseil fédéral et le Parlement à prendre les « mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse ». Les citoyens décident librement du sort et de l'avenir de la Suisse. Cette liberté n'est restreinte que par les règles impératives du droit international, dont les principes sont aussi ancrés dans la Constitution. Il incombe au peuple et à ses représentants élus au Conseil national et au Conseil des États de surveiller la mise en œuvre de la politique étrangère telle que prescrite par la Constitution.

L'abandon de la souveraineté: trop cher payé

L'abandon progressif et par des voies détournées de la souveraineté, des droits populaires et de la neutralité est en claire contradiction avec la politique étrangère prescrite par la Constitution. Nous avons ici le devoir d'agir, particulièrement dans notre relation avec l'Union européenne (UE). L'UE est notre principal partenaire commercial. Cela ne saurait cependant en

aucun cas nous inciter à tout placer sous ce partenariat. La tentative de l'UE de mettre en place un système juridique et monétaire commun avec des pays ayant une mentalité, une histoire, des systèmes sociaux, un endettement et une puissance économique très différents s'appuie sur une base bien trop bancal. Le fait est que l'euro est une monnaie politique dont la valeur ne cesse de diminuer. Les politiciens de l'UE ont beau clamer dans leurs discours de persuasion que la faiblesse de l'euro est favorable à une économie (d'exportation) forte. Cependant, si l'on suit ce raisonnement, l'Italie aurait dû, avec ses dévaluations répétées de la lire entre 1970 et l'introduction de l'euro, devenir la championne du monde de l'exportation...

La démocratie directe, fondement de la réussite suisse

Le fait est toutefois que la Suisse, malgré ses prétendus handicaps, figure parmi les premiers sur le plan économique et est même qualifiée de nation la plus compétitive du monde. Et cela, malgré des salaires élevés et le franc fort; mais aussi et surtout grâce à son faible endettement, à sa discipline budgétaire, à sa fiscalité modérée et à sa législation libérale dans les domaines du travail et du commerce. Nous devons cela à notre population bien formée et travailleuse et au niveau de notre système étatique, à notre démocratie directe. A travers les compétences étendues du peuple et des

cantons sur les questions constitutionnelles et législatives, notre démocratie directe garantit cette qualité étatique ainsi que la sécurité juridique.

Des accords entre partenaires, pas un diktat

Depuis qu'une adhésion à l'UE « n'est plus évoquée », parce qu'elle est rejetée par une majorité écrasante de la population, l'objectif de la politique européenne du Conseil fédéral est flou. La « préservation des bilatérales » de l'Accord de libre-échange de 1972 aux bilatérales II occupe le premier plan. C'est bien ainsi; les accords apportent une sécurité juridique et ne portent pas atteinte à notre souveraineté. Ce qui est en revanche inacceptable, c'est le prix que le gouvernement national est disposé à payer pour cela dans le cadre d'un accord institutionnel. On voudrait ainsi que la Suisse, une nation née précisément de la volonté de ses citoyens, reprenne le droit communautaire futur de l'UE. Cela rappelle le système passé des pactes coloniaux. L'UE décide, la Suisse reprend. Signeriez-vous un contrat avec une assurance ou un partenaire commercial dans lequel votre cocontractant a le droit unilatéral d'apporter des modifications à votre désavantage, que vous devriez ensuite reprendre?

Afficher davantage de confiance en soi

Plutôt que de négocier à ce niveau, la Suisse, deuxième partenaire commer-

cial de l'UE derrière les États-Unis pourrait très bien faire montre de confiance en soi et se présenter comme un partenaire égal. Il est frappant de constater comment le Conseil fédéral et les associations économiques prennent soin de ne parler le plus souvent que de « voie bilatérale ». Or, ce qui compte, c'est bien le but poursuivi. Et celui-là

ne peut résider dans la reprise obligatoire de règles du droit européen. C'est pourquoi, comme l'UDC l'a toujours fait, nous ne consentirons à des accords avec l'UE et avec d'autres partenaires que si ceux-ci préservent les intérêts de la Suisse, la souveraineté et la neutralité. Ainsi que l'exige notre Constitution.

Suisse – UE

La comparaison en dit long!

La Suisse numéro un dans tous les domaines:

	Suisse +	UE
TVA actuelle	8%*	15% **
Compétitivité économique (Global Competitiveness Index 2014 – 2015)	Rang 1	Rang 4: Finlande Rang 5: Allemagne
Crimes violents par 10'000 habitants (Eurostat)	23	UE: 53 Belgique: 134 Royaume-Uni: 132 Suède: 129
Taux d'occupation 2013	82,1%	UE: 68,4%
Taux de chômage 2014	3,0%	UE: 10,3%
Chômage des jeunes 2013 (OFS)	7,0%	UE: 23,1% Grèce: 59% Espagne: 56,1%

*TVA à durée limitée **Taux de TVA minimal

Asile: Pas de solution en vue

Ces quatre dernières années, la Suisse a reçu plus de 20'000 demandes d'asile par an. En proportion de sa population, la Suisse compte ainsi parmi les trois principaux pays d'accueil en Europe. Des États bien plus grands tels que l'Allemagne, la France, l'Italie ou le Royaume-Uni ont des taux d'accueil nettement inférieurs. Il faut que cela change.

L'attrait supérieur à la moyenne de la Suisse pour les réfugiés économiques s'explique essentiellement par les facteurs suivants:

1. Procédures trop longues

La durée des procédures jusqu'à l'exécution d'une demande d'asile rejetée dure encore beaucoup trop longtemps. En 2013, la procédure de première instance durait à elle seule en moyenne 258 jours, soit près de neuf mois, et encore généralement plusieurs mois jusqu'à la sortie définitive du territoire.

2. Soutien trop généreux

Les requérants d'asile perçoivent pendant toute la durée de la procédure un soutien qui atteint lui aussi des sommets en comparaison européenne. Même après expiration du délai de sortie du territoire, les requérants d'asile déboutés continuent de bénéficier parfois pendant plusieurs années d'une allocation, appelée aide d'urgence. Cela représente, rien qu'au niveau fédéral, une charge financière supérieure à un milliard de francs, certainement le double si l'on compte le coût pour les cantons et les communes. Cependant, la Confédération refuse de déterminer le chiffre précis.

3. Taux d'admission excessif

L'accélération des procédures régulièrement évoquée par le Secrétariat d'État aux migrations est avant tout due au taux élevé de demandes ad-

mises et de personnes restant sur le territoire. En 2014 uniquement, le taux de reconnaissance en tant que réfugié (octroi de l'asile) s'élevait à 26%. 33,3% de tous les requérants d'asile ont bénéficié d'une admission provisoire malgré le rejet de leur demande d'asile ou une non-entrée en matière, et ne devront probablement jamais quitter le pays, ce qui correspond à un pourcentage total de personnes restant en Suisse de 60%.

4. Trop peu de reconductions aux frontières

60% de toutes les personnes dans la procédure d'asile sont des admis pro-

visaires. Ces personnes n'ont pas droit à l'asile, mais ne sont pas renvoyées, pour différentes raisons. La signature de nouveaux accords de réadmission et l'application systématique de ceux-ci, ainsi que l'examen annuel des motifs pour lesquels ces personnes ne peuvent être expulsées, permettraient de renvoyer ces personnes, 30'000 environ, plutôt que de les laisser vivre plus longtemps aux frais des contribuables sans statut de réfugié.

Asylum-Shopping

À elles seules, les raisons évoquées expliquent pourquoi la Suisse est un pays

d'accueil recherché par les demandeurs d'asile. Ce n'est pas par hasard si les requérants d'asile en provenance du sud de l'Europe cherchent avec l'aide de passeurs à se rendre plus au nord, notamment en Suisse. La promesse des États Dublin selon laquelle l'Accord de Dublin permettrait de lutter efficacement contre ce qu'on appelle l'«asylum-shopping» est de réaliser une meilleure répartition des demandeurs d'asile entre les États européens. La Suisse officielle ne fait cependant rien ou presque pour rappeler l'UE à son obligation de respecter l'accord.

La Ministre de la justice en aurait le pouvoir

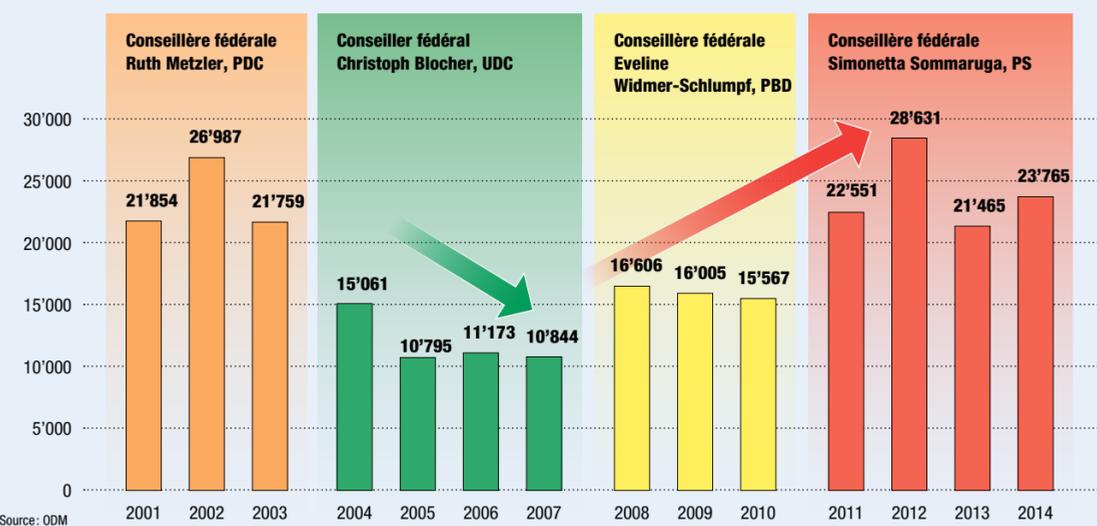
La Suisse serait en mesure d'appliquer les lois existantes sur l'asile de manière claire et univoque et ainsi d'envoyer aux bandes de passeurs un message sans ambiguïté. Hélas, telle n'est pas l'orientation politique de la Ministre de la justice actuellement en poste. Cette dernière a même tout fait pour étendre encore les droits des requérants d'asile en leur fournissant un avocat gratuit, renforçant ainsi encore l'attrait de la Suisse.

Au lieu de cela, il faudrait raccourcir radicalement les procédures d'asile, protéger la population contre les requérants récalcitrants en plaçant ceux-ci dans des centres fermés et insister auprès de l'UE sur l'application de la procédure Dublin. L'UDC proposera au Parlement dans le cadre de la révision en cours de la loi sur l'asile un paquet de mesures afin de contrer cette funeste évolution. Parallèlement, elle travaille sur une initiative forte au sujet de l'asile.

Cette initiative vise à mettre un terme au chaos du système d'asile suisse, afin que l'on puisse aider les personnes sur place dans les régions en guerre et que la Suisse n'accueille plus que celles qui ont réellement à craindre pour leur vie et pour leur intégrité physique.

Heinz Brand, conseiller national, Klosters (GR)

Demandes d'asile annuelles 2001-2014: Une question d'autorité



Retour à la raison dans l'aide sociale

L'aide sociale a été conçue comme un soutien dans une situation de détresse provisoire. Petit à petit, elle est devenue un revenu de base inconditionnel. L'immigration aggrave encore la situation. Il en résulte une explosion des coûts. Les contribuables et les personnes réellement nécessiteuses en font les frais.



Thomas Müller, conseiller national et syndic de Rorschach (SG)

Il va de soi qu'un Etat moderne aide ses citoyens en détresse. Néanmoins, le catalogue de revendications que sont les normes CSIAS a instauré un système axé sur une sorte de nivellement social égalitariste: chacun doit avoir autant que les 10% inférieurs de l'échelle des salaires, y compris ceux qui pourraient travailler mais ne le veulent pas. Ce système et ses incitations négatives sont faciles à exploiter.

Le travail doit payer

Le travail ne paie pas, si quelqu'un peut recevoir autant du service de l'aide sociale, libre d'impôt et de façon permanente. C'est injuste par rapport à ceux qui, sans faute de leur part, se retrouvent en situation de détresse et encore plus injuste vis-à-vis de ceux

qui se rendent tous les jours au travail et subviennent à leurs propres besoins à la sueur de leur front.

Coup de frein à l'industrie sociale

Les propositions de corrections se heurtent à de fortes résistances, parce que toute cette industrie sociale s'enrichit grâce au système CSIAS. Le terme «client» est l'expression même de cette dérive. Un client, on veut le garder et donc le servir avec largesse. Aucun pays dans le monde ne fournit une aide sociale aussi globale et généreuse que la Suisse. La mentalité revendicatrice découlant des normes CSIAS crée un appel d'air dans les domaines de la migration et de l'asile. Sachant cela, on ne

s'étonne guère de la part disproportionnée des étrangers dans l'aide sociale, soit 46%.

C'est pourquoi l'UDC exige:

- l'aide sociale doit être adaptée aux circonstances concrètes du cas particulier et non plus se calculer sur la base du catalogue de revendications des normes CSIAS;
- l'aide sociale doit être calculée de telle façon que le travail paie en tous les cas.
- les prestations en faveur des requérants d'asile, des touristes de la sécurité sociale, ainsi que des bénéficiaires jeunes ou non coopératifs doivent être limitées au strict minimum vital.



Retour à la raison dans l'aide sociale. Les autorités locales doivent avoir des moyens de mesurer l'activité permettant ainsi une rémunération au mérite.

Politique d'asile du Conseil fédéral: Quelle efficacité?

La gestion de la politique d'asile lors de ces dernières années ressemble davantage à une action pour se donner bonne conscience et à un commerce de l'asile?



Fabienne Despot, députée et présidente de l'UDC VD, Vevey (VD)

L'afflux grandissant de réfugiés laisse perplexes de plus en plus de Suisses. L'accord de Dublin ne tient pas ses promesses et la Suisse ne sait plus comment renvoyer les requérants d'asile vers le premier pays désigné. Leur accueil forcé provoque des tensions locales de plus en plus fortes. Les habitants de Chevrières, de Chamoson et d'ailleurs savent que l'arrivée d'un grand nombre de personnes déplacées déstabilisera leur village et conduira à des problèmes de sécurité et d'image pour la région.

La politique d'asile que suit actuellement le Conseil fédéral ne paraît pas maîtrisée, elle est inefficace. Pourquoi le Conseil fédéral n'utilise-t-il pas des outils de négociation qu'il possède? Pourquoi n'utilise-t-il pas les moyens financiers à disposition pour agir autrement?

La seule Confédération, avec son milliard de francs pour les réfugiés et ses trois milliards pour l'aide au développement, pourrait apporter une aide substantielle aux personnes en situation de guerre, sur place. Cette aide serait plus efficace car moins coûteuse qu'en Suisse. Elle éviterait les syndromes de personnes déracinées et les transports de plus en plus périlleux, voire sordides, organisés par des passeurs sans scrupules. Peut-être faut-il en déduire que sous couvert de bonne conscience s'est établie en Suisse toute une industrie de l'asile qui profite aux loueurs d'appartements, aux avocats, aux interprètes, aux psychologues, aux services de la sécurité, etc... D'ailleurs, les autorités fribourgeoises ne vantent-elles pas le projet de Chevrières par la création de 40 places de travail?

Voter jusqu'à ce que Bruxelles soit content dans la bonne tradition UE

Le peuple et les cantons ont approuvé le 11 février 2014 l'initiative populaire «contre l'immigration de masse», donc décidé que l'immigration en Suisse devrait à l'avenir être gérée de manière autonome par des plafonds, des contingents et selon la règle de la priorité des travailleurs résidents. Le Conseil fédéral vient de réaliser ce mandat dans un projet de loi. Tout va donc pour le mieux?



Adrian Amstutz, conseiller national et président du groupe UDC Suisse, Sigriswil (BE)

Pas du tout! Premièrement, le Conseil fédéral refuse de limiter le regroupement familial et l'accès à nos institutions sociales et, deuxièmement, il offre à l'UE un droit de veto. En clair, le gouvernement ne veut appliquer le mandat donné par le peuple que si Bruxelles accepte d'apporter les modifications nécessaires à l'accord de libre circulation des personnes. Ce procédé est non seulement une erreur tactique en vue des négociations, mais il est indigne d'un Etat indépendant comme la Suisse.

Procédé incompréhensible

La voie choisie par le Conseil fédéral est totalement inacceptable puisqu'elle consiste à sacrifier la démocratie directe sur l'autel de l'UE. Quant à l'ob-

jectif final de ce procédé, la conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf l'a récemment divulgué dans un petit cercle prétendument confidentiel lors de son voyage à Singapour: il faut faire voter le peuple une deuxième fois pour annuler la première décision conformément à la bonne tradition UE: faire voter les gens jusqu'à ce que le résultat convienne à Bruxelles.

L'immigration doit être réduite

L'UDC combattra par tous les moyens démocratiques à sa disposition ces finasseries politiques. Notre parti continue d'exiger l'application fidèle du mandat donné par le peuple. Et cela même s'il faut accepter la résiliation de l'accord de libre circulation des personnes qui est à l'origine de l'immigration de masse que subit notre pays depuis quelques années. Le temps presse, car même après le vote du peuple l'afflux d'étrangers se poursuit sans relâche. Une fois de plus, près de 90 000 personnes en chiffre net ont immigré en Suisse l'an passé. Une fois de plus, notre pays a connu une croissance démographique équivalente à la population de la ville de Lucerne. En huit ans seulement, le nombre total d'immigrants depuis l'introduction de la libre

circulation des personnes en 2007 a atteint 660 000 personnes, soit les populations des villes de Genève, Bâle, Berne, Lucerne et St-Gall réunies. Nous nous approchons à une vitesse grandissante d'une Suisse à 10 millions d'habitants.

Immigration disproportionnée en Suisse

Une comparaison avec les pays voisins met en évidence la démesure de l'immigration que subit la Suisse. Notre pays compte 8 millions d'habitants et l'immigration nette sur son territoire dépasse 80 000 personnes par an. L'Allemagne a plus de 80 millions d'habitants, donc dix fois plus, et ne recense même pas 400 000 immigrants. Si ce pays recevait proportionnellement le même nombre d'immigrants que la Suisse, il en compterait plus de 800 000 par an. La France avec ses 65 millions d'habitants en compterait plus de 600 000 par an, mais en réalité elle n'en dénombre que 200 000. Tout le monde comprendra que ni en Allemagne, ni en France, un gouvernement survivrait politiquement à des afflux migratoires aussi massifs. Alors pourquoi l'UE estime-t-elle que la Suisse, elle, devrait s'en accommoder? Et pourquoi le Conseil fédéral et les autres partis imposent-ils cela au peuple suisse?

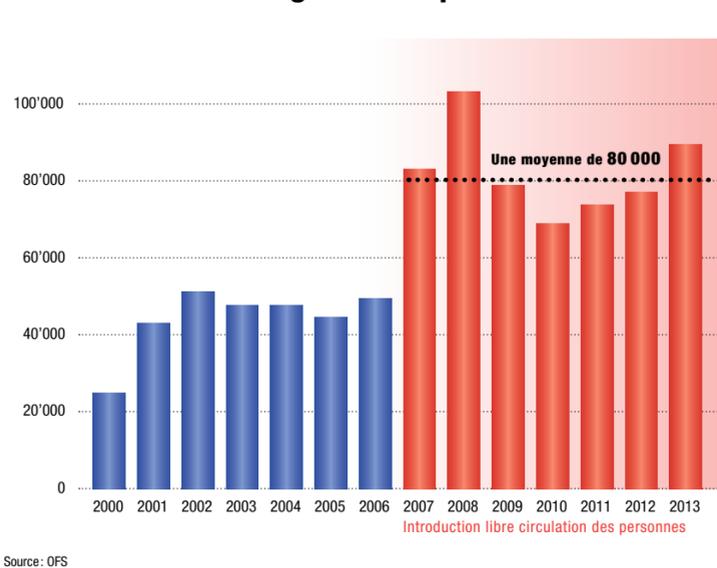
Le peuple est le patron

En Suisse, c'est le peuple qui commande. Ce peuple a décidé, il y a plus d'un an de mettre fin à cette immigration démesurée et de la soumettre à nouveau à un contrôle autonome. Il est grand temps que les élus du peuple obéissent à la volonté du peuple. Afin que la Suisse reste la Suisse, aussi pour nos enfants et nos petits-enfants, l'UDC, en tout cas, se battra pour stopper cette démesure dans le sens du mandat adopté par le souverain.

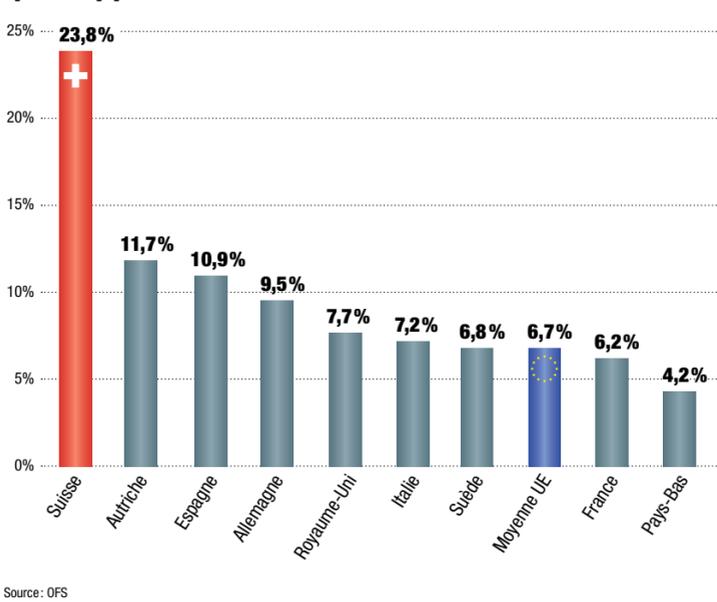


L'immigration incontrôlée de plus de 80 000 personnes par an exige chaque année 35 000 logements supplémentaires.

Plus de 80 000 immigrants net par an en Suisse.



Parts de ressortissants étrangers en pour-cent par rapport au total des résidents 2013



Initiative sur le renvoi: appliquer la volonté du peuple

Le peuple a clairement tranché le 29 novembre 2010, donc il y a plus de quatre ans: les étrangers criminels doivent quitter la Suisse. Pourtant, le Conseil fédéral et le Parlement refusent jusqu'à ce jour d'appliquer l'initiative sur le renvoi.



«L'introduction de la dite "clause de rigueur" permet d'empêcher toutes les expulsions.»

Natalie Rickli, conseillère nationale, Winterthur (ZH)

La situation résultant de la votation populaire sur l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels est claire: l'initiative a été acceptée alors que le contreprojet a été refusé dans tous les cantons. Cette initiative exige que les délinquants étrangers condamnés pour des délits de violence ou sexuels graves, pour trafic de drogues, cambriolage ou abus des institutions sociales soient expulsés de Suisse et frappés d'une interdiction d'entrer après avoir purgé leur peine. Comme pour toute autre initiative populaire accep-

tée, le Parlement doit régler les détails de l'application.

Volte-face du PLR et du PDC

Il est incompréhensible que cette initiative ne soit toujours pas appliquée quatre années après son acceptation. Alors que les élus PLR et PDC avaient dans un premier temps voté au Conseil national pour une application rigoureuse de l'initiative, ces deux partis ont tout à coup rejoint la gauche pour soutenir la version d'application du Conseil des Etats qui reprend le concept

du contreprojet (refusé par le peuple). L'introduction d'une dite «clause de rigueur» permet en réalité d'empêcher toute expulsion. Cette clause redonne aux juges la compétence de décider – soit exactement ce que voulait empêcher l'initiative sur le renvoi.

Pratique d'expulsion trop laxiste

L'initiative sur le renvoi vise justement à éliminer les dysfonctionnements qui marquent la procédure d'expulsion. Actuellement, quelque 500 étrangers criminels sont renvoyés chaque année dans leur pays. Un chiffre excessivement petit lorsqu'on observe la statistique que le groupe d'experts de la Confédération a élaborée au printemps 2011 après la votation: selon la liste des délits de l'initiative, chaque année quelque 16 000 délinquants étrangers devraient être contraints de quitter la Suisse. La moitié d'entre eux, donc environ 8 000 délinquants, sont entrés il-

légalement en Suisse. Ces chiffres illustrent les risques énormes que la pratique laxiste en matière d'expulsion fait courir à la population suisse.

Initiative de mise en œuvre

Si le Conseil national devait effectivement refuser durant cette session de printemps d'appliquer correctement l'initiative sur le renvoi et se rallier à la position du Conseil des Etats, il appartiendrait au peuple d'imposer l'expulsion des étrangers criminels par le biais de l'initiative de mise en œuvre qui sera sans doute mise au vote au printemps 2016. Cette initiative comporte une liste complète des délits, elle sera inscrite dans la Constitution fédérale et directement applicable. Ainsi, le souverain pourra enfin remettre à leur place des autorités et des élus politiques qui, depuis des années, refusent de faire leur travail. Encore heureux que nous vivions dans une démocratie directe.

ACTUALITÉ

Nouvelles interprétations et allégations du Conseil fédéral au lieu de réduction de l'immigration

Dans le message du Conseil fédéral au Parlement on lit ce qui suit (page 306): «Comme évoqué au ch. 3.1.3, l'ALCP devrait être dénoncé dans les trois ans, s'il n'était pas possible, dans ce délai, de renégocier l'accord pour le mettre en conformité avec le texte de l'initiative.»

Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale, un an après la votation dans une émission de la radio alémanique du 14 février 2015:

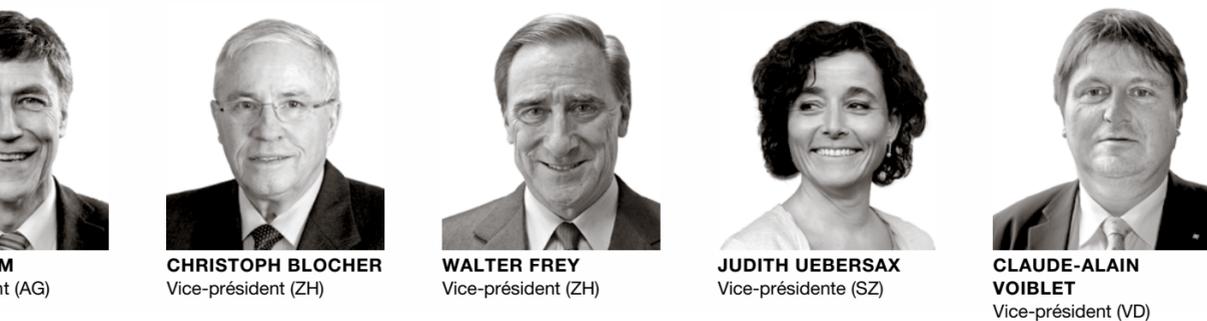
«Le droit de veto pour l'UE introduit dans le projet du Conseil fédéral est une conséquence de l'initiative et cette dernière exige uniquement que l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) soit renégocié avec l'UE et adapté. Il n'est pas question d'une résiliation.»



LES MOTS, MOCRATIQUE ENTRE

ous voulons pour la Suisse!

ndance, la qualité de la vie et la prospérité; tous ces avantages, nous les devons
server ces qualités et tenter humblement de les prolonger. La cohésion de la
Etat repose sur les épaules de femmes et d'hommes libres et indépendants qui
s hommes et non l'inverse. L'idée que le pouvoir doit être réparti et que le ci-
qui fonde notre dignité. Voilà la Suisse pour laquelle l'Union démocratique



M

nt (AG)

CHRISTOPH BLOCHER

Vice-président (ZH)

WALTER FREY

Vice-président (ZH)

JUDITH UEBERSAX

Vice-présidente (SZ)

CLAUDE-ALAIN

VOIBLET
Vice-président (VD)

ents

nde: nous voulons
alons que la Suisse

s forment une par-
s attendons d'eux,
t et respectent les

ons des positions
n d'une discussion
ive de plus en plus

vertement des pro-
férent taire. Nous
l'ouverture et de

tenons des valeurs
a et la liberté ainsi
des générations.

ieux les soucis des
ent les passer sous



Une agriculture productrice et l'indépendance nationale forment un tout.

Sans nous ...

... la Suisse serait membre
de l'Union européenne (UE)



... les impôts, les redevances
et les amendes seraient
encore plus élevés



... il y aurait encore plus
d'abus dans l'aide sociale



... l'immigration
incontrôlée se poursuivrait



... l'expulsion des étrangers
criminels ne serait même
pas un sujet de discussion



... l'Etat se mêlerait encore
plus de la vie des familles



... les automobilistes seraient
victimes d'arnaques
supplémentaires



... de plus en plus de
minarets seraient édifiés
en Suisse



ÉLECTIONS 2015 AU CONSEIL NATIONAL ET AU CONSEIL DES ÉTATS

Nos points forts:

- ❖ oui à l'autodétermination de la Suisse – non à l'adhésion insidieuse à l'UE
- ❖ pour une politique efficace à l'égard des étrangers et concernant l'asile
- ❖ pour des impôts bas, le renforcement de l'économie et l'assurance de l'emploi

Notre mascotte: le chien de garde Willy
Suivre Willy sur internet: www.udc.ch/willy ou
sur Facebook: www.facebook.com/chierendegardewilly



Amendes et taxes: quotidien des automobilistes!

Vignette, centime climatique, RPLP, Impôt sur les véhicules à moteur, taxe sur les huiles minérales et amendes excessives sont des revenus considérables pour l'Etat, qui utilise les ¾ de cette manne à d'autres fins plutôt que pour le réseau des routes nationales! Malgré tous ces milliards collectés, les usagers sont constamment bloqués dans les bouchons, mais cette situation doit changer grâce à l'initiative «vache à lait»!



Jean-Daniel Chardonnes, entrepreneur d'une société de transport, Fétigny (FR)

Les revenus provenant de la route pour la route

Il faut de toute urgence réfléchir à l'amélioration et à l'extension de notre réseau routier, sous peine d'avoir un pays complètement paralysé. Notre gouvernement doit prendre en compte l'augmentation constante de la population. Pour les professionnels de la route, il est devenu pénible et stressant de circuler. Pour les entrepreneurs c'est aussi compliqué de planifier les journées de leurs salariés. Patrons et chauffeurs vivent quotidiennement avec la peur du gendarme puisque la réglementation qui régit cette profession (OTR) ne tient pas compte des bouchons et des aléas de la circulation;

la police devant atteindre le quota d'amendes que le canton a budgétisé! Pourtant les camionneurs payent largement leur droit d'utiliser les routes,

Augmentation effrayante des amendes 1994 - 2014



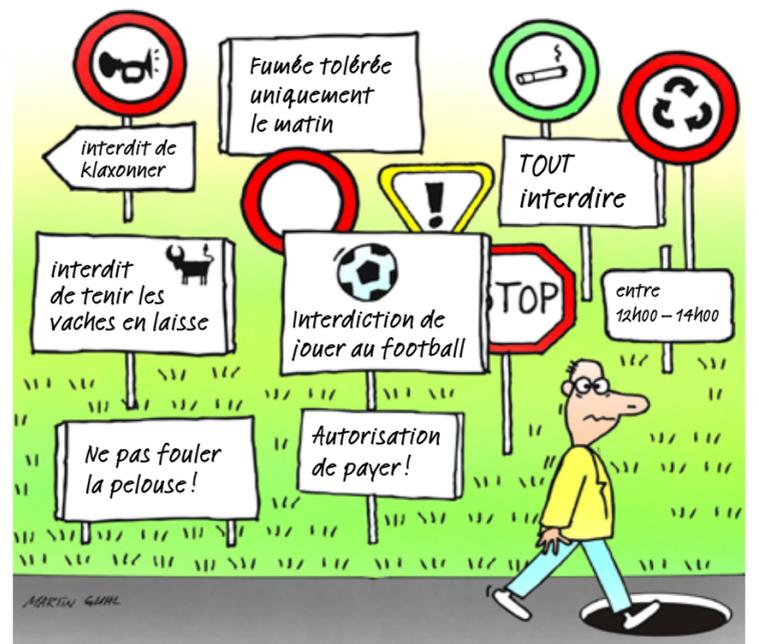
de par les taxes que tout un chacun paye, mais aussi par la RPLP qui rapporte plus de 1,2 milliard et qui alimente le compte en faveur du FAIF (financement et aménagement des infrastructures ferroviaires). Contrairement à ce que Madame Leuthard veut nous faire croire, il y a assez d'argent pour créer une 3ème voie où c'est nécessaire et aménager de nouveaux tracés. On le sait bien, décider et créer de nouvelles autoroutes prendra des années d'où l'urgence de réfléchir maintenant pour notre futur! L'argent de la route doit servir pour la route, il est nul besoin d'augmenter la vignette ou la taxe sur les carburants pour régler cette chienlit qu'est devenu le réseau routier suisse!

Tous concernés

Ce ne sont pas seulement les professionnels qui sont pénalisés, mais bien tous les usagers. Je pense aux pendulaires qui se rendent au travail et qui perdent fatalement un temps précieux dans les traditionnels bouchons journaliers. Il en va de même pour les petits artisans qui doivent rémunérer leurs employés coincés sur les routes. L'économie toute entière souffre de cette difficulté à se déplacer. La mobi-

lité est un élément essentiel pour notre prospérité, mais aussi pour notre bien-être et notre qualité de vie. Depuis trop longtemps, nous sommes rackettés pour remplir les caisses de l'état et pour subventionner les transports publics. Il est scandaleux que les cantons

budgetisent le montant des amendes pour embellir leurs comptes! La répression devient un business qui rapporte gros! Merci Via Sicura! Pour un avenir avec une meilleure mobilité, Oui « pour un financement équitable des transports »!



L'avenir des régions périphériques

La Suisse est un pays riche, nous devons cependant admettre qu'il existe une très grande disparité entre les régions. Cette réalité est aussi perceptible au niveau économique avec un revenu par habitant fort différent d'un canton à l'autre. Cependant notre Etat dispose de différents instruments pour maintenir cet équilibre économique nécessaire entre les différentes régions qui forment à richesse de la Suisse.



Oskar Freysinger, conseiller national et conseiller d'Etat, Savièse (VS)



Des taxes supplémentaires et une hausse du prix de l'essence auraient de lourdes conséquences pour les PME des communes périphériques valaisannes. Ici le village de Chandonne.

Cet équilibre tient compte de charges supplémentaires supportées par certains cantons en raison de leur situation économique et géographique. Ce système de compensation est équitable, il est l'un des fondements de notre système fédéraliste et il renforce la cohésion sociale dans notre pays.

PME innovantes

Une grande partie de notre artisanat trouve son souffle au cœur des régions rurales. C'est avec beaucoup de compétences et d'esprit d'innovation que les nombreuses personnes à la tête de ces petites entreprises accomplissent avec acharnement un travail consciencieux valorisant leur talent. Pour avoir du succès elles doivent bénéficier de bonnes conditions-cadres afin de maintenir des places de travail et un tissu économique diversifié sur l'ensemble de notre pays. Une hausse conséquente de la taxe sur

les huiles minérales, par exemple, serait dévastatrice pour ces entreprises.

Moins de réglementation

Il est important de maintenir de bonnes conditions cadres en tordant le cou à toute volonté de mettre de nouvelles entraves à la liberté d'entreprendre. Il est primordial de soulager les chefs des petites entreprises artisanales ou industrielles de charges administratives importantes et de nouvelles taxes qui pourraient épuiser les moyens disponibles au développement des activités nécessaires à leur croissance. Trop d'état nuit à l'entreprise. Et ce qui nuit à l'entreprise nuit à l'Etat, car sans les rentrées fiscales dues aux entreprises, ce dernier est paralysé!

Soutenir le tourisme

Une réduction de la TVA dans le secteur touristique s'impose. La force du franc

et un niveau de coût élevé dans la création de l'offre de ce pan de notre économie parlent largement en faveur d'une telle réduction. On pourrait également envisager une banque du tourisme qui mettrait à disposition des constructeurs d'hôtels des crédits à des taux supportables, car avec l'exigence actuelle de fonds propres allant jusqu'à 60%, il va sans dire que l'extension de l'offre hôtelière dans l'arc alpin est tuée dans l'œuf.

Pour conclure, je rappelle que la gestion intelligente de l'Etat est toujours construite sur de savants équilibres. Ainsi, le public et le privé doivent-ils travailler main dans la main et ne pas se considérer comme des adversaires ou des concurrents. Un état pléthorique est aussi néfaste qu'un état anémique incapable d'offrir un cadre de vie de qualité dont profite également l'économie privée (sécurité, éducation, santé etc...).

Nouvelle redevance Billag: Attention au piège fiscal!



Jean-François Rime, conseiller national et président de l'Union suisse des arts et métiers usam, Bulle (FR)

Le 14 juin 2015, nous voterons sur la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV). Par cette loi, l'Etat veut introduire un nouvel impôt Billag frappant tous les ménages et toutes les entreprises. Que quelqu'un ait des appareils récepteurs ou non, qu'il consomme ou non de la télévision ou de la radio, et même qu'il ait ou non les capacités physiques de regarder ou d'écouter les émissions n'a aucune importance. Tout le monde doit payer pour la télévision d'Etat. Tout le monde se fait extorquer.

« C'est de l'extorsion! C'est pourquoi nous disons NON à la nouvelle redevance Billag le 14 juin 2015. »

L'impôt Billag sur les médias donne aux patrons de la TV et au Conseil fédéral le champ libre pour une augmentation d'impôts sans restriction et sans que le peuple n'ait son mot à dire. Depuis 1990, la redevance Billag a augmenté de 64%, passant de Fr. 279 à Fr. 462. En plus, la télévision d'Etat veut investir massivement dans le web et d'onéreuses productions propres. À ce rythme, un impôt médiatique de 1000 francs par année et par ménage devrait bientôt devenir réalité. Mais ce n'est pas tout. Les entrepreneurs et entrepreneurs paieront même à double. Alors qu'ils acquittent déjà la taxe à titre privé, ils devront la payer encore une fois pour leur entreprise. C'est de l'extorsion! C'est pourquoi nous disons NON à la nouvelle redevance Billag le 14 juin 2015.

www.nouvelle-redevance-billag-non.ch



Comment répondre aux problèmes liés à la force du franc :

Alléger la réglementation pour sauvegarder l'emploi !

La Banque nationale a décidé de ne plus arrimer le franc à l'euro. Que faire maintenant ? L'UDC propose un large programme de dérégulation et de revitalisation pour augmenter la compétitivité de nos entreprises.

Edition Spéciale: Que pensez-vous de la décision de la Banque nationale, le franc s'est apprécié de 20% face à l'Euro?

Raymond Clottu, conseiller national: La BNS n'avait plus le choix et devait renoncer à l'achat d'Euros qui grossissaient son bilan. De mon point de vue, la manière de faire est discutable. Elle aurait pu agir en deux phases: une baisse du taux plancher à 1.10 en octobre 2014 puis supprimer le taux plancher en mai 2015 afin d'agir en douceur. Le constat est que deux mois après le «krach» du taux plancher, l'euro semble retrouver la terre ferme.

Edition Spéciale: Craignez-vous maintenant une récession?

Raymond Clottu: Pourtant, le constat est là: la base industrielle suisse est la première à accuser le coup, lorsque le franc s'apprécie le prix de nos produits pour l'exportation augmente. Les PME n'ont pas attendu la fin du taux plancher pour agir, elles sont optimistes pour l'année 2015, la plupart misant sur un chiffre d'affaires stable. Selon un sondage de l'association suisse des PME près d'une entreprise sur cinq s'attend à des conséquences importantes après l'abandon du cours plancher par la BNS.

Edition Spéciale: Quelles sont les améliorations que vous pensez nécessaires?



Raymond Clottu

Raymond Clottu gère la fiduciaire LCD Gestion dans le Canton de Neuchâtel, au travers de sa clientèle il connaît parfaitement les difficultés de l'économie de sa région.

Le conseiller national Raymond Clottu, expert-comptable, habite dans la région de la Brévine (NE).

Ses hobbies sont : la moto, la randonnée, le vélo, le chant, la cuisine.

Baisser les salaires n'est pas la bonne solution. Il faut alléger la réglementation des entreprises afin de sauver les emplois.

Raymond Clottu: Les programmes conjoncturels et autres interventions ne sont pas la voie à suivre et augmenter les charges des entreprises serait pire encore. C'est en évitant ces nouvelles charges que l'on est d'un réel secours. Il est impératif d'abandonner les réglementations annoncées par le Conseil fédéral pour les entreprises comme les quotas de femmes ou la police des salaires ainsi que de renoncer à tout nouvel impôt ou taxe. Il faut adopter rapidement un programme de dérégulation et de revitalisation qui

supprime les règlements excessifs, corrige les développements contre-

« Nos entreprises ont besoin d'air et d'une plus grande marge de manœuvre pour prospérer. »

productifs, renforce de manière ciblée la compétitivité et réintroduit

la gestion autonome de l'immigration.

Edition Spéciale: Que pensez-vous de la proposition de réduire les salaires afin de rester compétitif?

Raymond Clottu: Une réduction des salaires n'est pas la bonne solution mais nous devons rapidement améliorer les conditions générales en réduisant les mesures d'accompagnement et en assouplissant davantage le marché du travail. Réduire les privilèges des pouvoirs publics me

semble également nécessaire afin de mettre fin aux distorsions sur le marché du travail.

Edition Spéciale: Comment évaluez-vous la situation concernant l'initiative sur l'impôt sur les successions?

Raymond Clottu: Avec cette initiative, la gauche s'attaque de front à l'épine dorsale de notre économie représentée par des milliers d'entreprises familiales. Au cours des prochaines années, 60'000 entreprises familiales devront régler leur succession. Il est impératif de maintenir des conditions cadres favorables afin que les nouvelles générations puissent reprendre les PME familiales avec succès.

Edition Spéciale: Quelles conséquences de la force du franc pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel contre l'immigration de masse?

Raymond Clottu: Un contrôle autonome de l'immigration est maintenant la priorité. La Suisse doit avoir les moyens de gérer son immigration par le biais de contingents et donner la priorité aux travailleurs résidents. Le franc fort rend la Suisse encore plus attractive. Les différences de salaire par rapport à l'étranger ont augmenté, et avec elles l'intérêt des entreprises à remplacer les salariés indigènes par de la main-d'œuvre bon marché venant de l'étranger.

Nouvel impôt néfaste

Les nouveaux impôts ne favorisent ni l'économie ni les ménages. S'il suffisait d'augmenter le taux des impôts existants ou d'en créer de nouveaux pour accroître le bien-être de nos concitoyens, cette recette aurait été appliquée depuis longtemps.



Céline Amaudruz, conseillère nationale, Genève (GE)

Pas moins de 23 cantons ont aboli l'impôt sur les successions pour les enfants et petits-enfants. Cette initiative vise à annuler cette décision cantonale en réintroduisant un impôt au niveau fédéral cette fois-ci. La gauche choisit de s'attaquer aux milliers d'entreprises familiales qui forment la colonne vertébrale de l'économie nationale. Au cours des prochaines années, 60'000 entreprises familiales seront amenées à régler leur succession.

Nuisible aux PME

C'est au moment où les entreprises ont le plus besoin de financement pour asseoir leur avenir que la gauche veut ponctionner 20% d'impôts auprès de ces PME familiales avec son initiative. Les jeunes entrepreneurs devraient solliciter des crédits pour payer ce nouvel impôt alors que l'Etat a déjà doublement imposé le patrimoine familial par la voie de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune. Imposer à 20% l'œuvre d'une vie serait témoigner de bien peu de reconnaissance à l'égard de nos PME.

Places de travail en danger

L'institution d'un impôt sur les successions péjorerait la situation des

PME qui ont subi ces dernières années une dégradation des conditions-cadre réglementaires. La Suisse serait alors notamment moins compétitive que le Luxembourg ou l'Italie dont le montant de la taxe de succession est plus bas que celui prévu par l'initiative. Ce sont alors de nombreuses places de travail qui seraient inutilement mises en danger.

Contrairement aux arguments des initiants, l'initiative ne comble aucune lacune, mais elle vient ajouter une couche au millefeuille fiscal. Elle crée un nouvel impôt pour ceux qui en paient déjà alors que la proportion des contribuables qui ne paient aucun impôt progresse dans les cantons.

Nouvel impôt sur les successions

Hostile aux familles et aux PME.

Impôt successions
NON

www.impot-successions-non.ch

La tradition a un nom: UDC



Le 19 avril, les Genevois votent UDC!



La présidente avec les candidats UDC au Conseil Administratif (de gauche à droite) Emile Hubert, Thomas Bläsi, Céline Amaudruz, notre fidèle chien de garde Willy, Sasà Hayes, Richard Stark, Philippe Perrenoud, Patrick Hulliger, Walter Bisol.

«L'UDC Genève a lancé sa campagne pour les élections municipales d'avril avec près de 90 candidats dans les dix villes du canton. Pour une immigration maîtrisée, un soutien plus important aux PME et plus de sécurité, votez UDC, l'atout cœur de votre commune!»



OUI à l'initiative pour l'autodétermination



«Car ici, c'est nous qui décidons»



Signez maintenant l'initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)» et déposez-la dans la boîte aux lettres la plus proche. Merci.

Liste de signatures en annexe.

Plus d'infos sous: www.initiative-autodetermination.ch

www.facebook.com/autodetermination

Je m'engage pour la liberté, l'indépendance et l'autodétermination de la Suisse.

- Je souhaite **rejoindre l'UDC** (une adhésion à l'UDC est comparable à l'adhésion à un club).
- Merci de m'envoyer le nouveau **programme 2015-2019 de l'UDC Suisse**.
- J'aimerais être informé/e sur les activités, les communiqués de presse et les articles de l'UDC Suisse. Merci de m'envoyer dès à présent votre **newsletter** à mon adresse E-Mail.
- Je soutiens l'initiative populaire «**Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)**» Merci de m'envoyer listes de signatures.
- Je mets à disposition mon terrain, ma grange, le mur de ma maison pour la pose d'affiches. Veuillez m'envoyer
..... affiches papier F4 (format mondial = 89,5 cm x 128 cm)
..... affiches tout-temps A0 (rigides) (A0 = 84,1 cm x 118,9 cm)
- Je souhaite **soutenir l'UDC financièrement**.
Merci de m'envoyer bulletins de versement.
(IBAN CH80 0900 0000 3000 8828 5, CCP 30-8828-5)



Adresse :

Nom / Prénom

Rue

NPA / Lieu

No de téléphone

E-Mail

Date / Signature

Merci de renvoyer le formulaire à l'adresse suivante:

UDC Suisse, Secrétariat général, case postale 8252, 3001 Berne
Tél. 031 300 58 58, Fax 031 300 58 59, E-Mail : info@udc.ch

www.facebook.com/UDCch

www.udc.ch

